

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Février 2023 - N°278

INTERVIEW ELISABETH BORNE

PREMIÈRE MINISTRE

« Il n'y a jamais trop
de femmes autour
d'une table ! »



DOSSIERS

Agriculture
Maladies rares
Pouvoir d'achat

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRI CULTURE



25 FÉV. 05 MARS

PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

édition 2023



OVALIE • 5 ANS • SALERS

Une manifestation officielle du
CENECA
centre national des expositions
& concours agricoles

FR
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

COMEXPOSIUM



#SIA2023



SALON-AGRICULTURE.COM

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dieguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros HT.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublicfr

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Responsabilité

Le Salon International de l'Agriculture est désormais le premier salon de France. Cela nous oblige, forcément et cela renforce notre volonté de donner élan et dynamisme à notre bel événement. Mais pas seulement ! Car la marque de fabrique du salon, c'est bien la convivialité. Nos visiteurs comme nos exposants la recherchent pour passer un bon moment et nous faisons tout pour l'animer et la développer. Convivialité donc, et sécurité également ! Car nous ne pouvons recevoir plus de 600.000 visiteurs en moyenne sans assurer les conditions nécessaires à ces visites festives et pédagogiques. Notre politique de SI'Attitude, corpus de règles de vivre ensemble et de respect collectif, est là pour étayer cette volonté.

Responsabilité toujours : nous accueillons des politiques en nombre, des chefs d'entreprise de plus en plus et toujours autant de délégations étrangères, c'est pourquoi nous restons une caisse de résonance indispensable pour le monde agricole et portons pendant au moins 9 jours les espoirs et problématiques des agriculteurs français.

Par ailleurs, nous sommes fiers de recevoir autant de personnalités politiques car cela montre un attachement jamais démenti au monde agricole et rural et les échanges qui naissent dans les allées sont souvent les prémices de solutions et idées futures !

Disons-le une fois pour toutes, nous ne sommes pas un salon comme les autres.

Sans forfanterie, nous créons des moments de bonheur uniques, des discussions animées et des possibilités de rencontres si nécessaires.

Notre responsabilité est désormais de se tourner vers l'avenir. L'an prochain, nous fêterons les 60 ans du Salon, ce sera l'occasion de consolider notre tradition et de nous tourner toujours plus vers la modernité, cela sera aussi une occasion unique d'inscrire l'agriculture dans le sillage ou le sillon des Jeux Olympiques car nous avons tout à partager avec le sport ! Nous le faisons déjà cette année avec la Coupe du Monde de Rugby !

Enfin, nous devons, de façon responsable, nous tourner plus encore vers l'international car notre agriculture française peut être le vecteur indispensable de la géopolitique, le levier important de notre balance commerciale et un soutien majeur aux besoins du monde de se nourrir. ●



Jean-Luc Poulain

*Président du Ceneca (Centre national des expositions et concours agricoles)
Président du Salon International de l'Agriculture*



airinspace®

SURVEILLE ET AMÉLIORE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ERP*

Développement et fabrication en France

www.airinspace.com



Wall-i CO₂

Détecteur de CO₂ à
lecture directe et continue



CUBAIR CHEM

Rétention de la pollution
chimique : formaldéhyde,
benzène, odeurs



HEPA Bulle

Rétention des particules fines et
des aérosols infectieux
(COVID, rougeole...)

NOUVEAU

Téléchargez notre nouveau Livre Blanc
dédié à la maîtrise de la QAI dans les
établissements d'enseignement



* Décret n° 2022-1689 et 1690 du 27 décembre 2022



Sommaire

Février 2023

4

Interview

Elisabeth Borne

Première ministre

« Il n'y a jamais trop de femme
autour d'une table ! »



6 Événement

Cérémonie de remise des Prix du Trombinoscope
à l'Assemblée nationale.

8 L'agriculture française

9 L'agriculture, pilier national. *Marc FESNEAU*

10 Pour une agriculture exemplaire en France, en Europe et ailleurs.
Guillaume GAROT

12 L'agriculture d'hier, d'aujourd'hui et de demain. *Richard RAMOS*

13 Transitions agricoles : adaptation au changement climatique,
diversification et technologie. *Françoise FÉRAT*

14 La crise climatique et la guerre en Ukraine chamboulent nos
échanges agricoles. *Benoit BITEAU*

15 Le phénomène d'accaparement des terres a assez duré. *Dominique
POTIER*

16 L'agriculture française sous les fourches caudines de la transition
écologique. *Gilles LEBRETON*

17 Maladies rares

18 Les maladies rares portent mal leur nom. *Sylvie RETAILLEAU*

20 Sur les maladies rares, le Sénat est aux avant-postes de l'action.
Catherine DEROCHE

21 Maladies rares : l'urgence d'un 4e plan national. *Philippe BERTA*

24 Sans diagnostic, une vie en suspens. *Paul CHRISTOPHE*

25 Maladies rares : l'Union européenne devrait favoriser

le développement de nouveaux traitements. *Pascal GRUNY*

26 L'Europe de la santé est la clé d'une politique efficace contre les
maladies rares. *Véronique TRILLET-LENOIR*

27 Maladies rares et centres de référence de maladies rares. *Évelyne
RENAUD-GARABEDIAN*

28 Pouvoir d'achat

29 L'État pleinement mobilisé aux côtés de nos entreprises. *Olivia
GRÉGOIRE*

30 Contre l'inflation, pour le pouvoir d'achat : Agir pour le travail et
la réduction de la dépense publique. *Véronique LOUWAGIE*

31 Indexer les salaires sur l'inflation : une mesure de justice sociale.
Fabien ROUSSEL

32 La guerre en Ukraine n'explique pas tout. *Xavier ALBERTINI*

33 Face à l'inflation, place aux mesures ciblées... et à l'étude d'une
réforme du marché de l'énergie ! *Jean-François HUSSON*

34 Justice sociale et écologique pour la mobilité durable. *Hervé
GILLÉ*

35 Sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de
grande consommation. *Frédéric DESCROZAILLE*

36 Expérimentons la baisse de la TVA à 5,5 % pour les transports
publics. *Philippe TABAROT*

37 La régulation des prix, à chaque échelon de la filière agricole,
s'avère nécessaire. *Aurélien TROUVÉ*

38 Biotech

40 Missions, Nominations, Élections

41 Gouvernement

46 Parlement

48 Corps d'État

49 Autorités administratives indépendantes

50 Collectivités d'Outre-mer, Conseil départementaux

52 Commune, préfecture de police, préfectures

53 Autres mouvements

ELISABETH BORNE

Première ministre, prix du Trombinoscope de la personnalité politique

« Il n’y a jamais trop de femmes autour d’une table ! »

Réforme des retraites, crises de l’énergie, climatique, agricole, malaise dans les services publics... Sur tous les fronts, la Première ministre se dit « à la tâche », et à la recherche du « dialogue » et du « compromis ».

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Après presque 10 mois à Matignon, est-ce que vous considérez qu’être Première ministre, c’est le job le plus difficile de la Ve République ?

A

Pouvoir servir son pays est une chance. C’est certainement plus vrai encore dans une période inédite et particulièrement difficile. Sous l’autorité du président de la République et avec mon Gouvernement, ma mission est de faire face aux crises, mais aussi de répondre aux défis de demain.

Ces derniers mois, beaucoup de choses ont déjà été réalisées. Le Parlement a adopté 11 textes, grâce à la construction de majorités texte par texte pour neuf d’entre-eux. Seuls les deux textes budgétaires ont été adoptés par le 49-3. Avec le « paquet pouvoir d’achat », nous avons agi pour contenir la hausse des prix et protéger nos concitoyens les plus fragiles. La France est d’ailleurs l’un des pays où l’inflation est la plus faible de la zone euro. Avec la loi sur l’assurance-chômage, nous continuons de mettre en place les conditions du plein emploi, cap fixé par le Président. Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage s’établit à 7,2 %, son niveau le plus bas pour la deuxième fois depuis 40 ans. Depuis 2017, 1,7 million d’emplois ont été créés, et nous continuerons ! Avec la loi de programmation du ministère de l’Intérieur, nous avons augmenté de 15 milliards d’euros sur 5 ans les moyens de nos forces de l’ordre. Elles seront plus nombreuses, et mieux équipées pour

protéger les Français.

Quand il m’a nommée, le Président m’a confié la planification écologique : nous avançons. Avec la loi pour le développement des énergies renouvelables, nous avons montré que nous pouvions travailler de manière transpartisane avec une partie de la gauche. Et avec le texte sur le nucléaire, actuellement examiné par le Parlement, nous continuerons d’aller vers une plus grande souveraineté, et une énergie décarbonée.

L’équilibre politique est différent du quinquennat précédent : nous

Certains opposent « fin du monde » et « fin du mois ». Pas moi

avons une majorité relative. Dans ce contexte, nous devons rechercher le dialogue et le compromis. C’est ma méthode et je m’y emploie, notamment en ce moment sur la

réforme des retraites qui est clé pour l’avenir de notre système par répartition.

Les traditionnels « petits déjeuners de la majorité » se seraient un peu trop féminisés au goût de certains... Est-ce que c’est quelque chose que vous ressentez ?

Il n’y a jamais trop de femmes autour d’une table ! Je suis heureuse de pouvoir compter sur Aurora Bergé et Yaël Braun-Pivet qui sont des femmes talentueuses et courageuses. Le président de la République a fait de l’égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de ses deux quinquennats et l’égalité des chances est un des piliers de ma feuille de route. Qu’il s’agisse du milieu politique ou de notre société dans son ensemble, il y a encore du chemin à faire. Je ne suis que la deuxième femme Première ministre. J’espère qu’il y en aura beaucoup d’autres après moi.

Dans le monde professionnel, les choses doivent aussi continuer à évoluer, notamment dans les Comex. Nous avons mis en place un index de l’égalité professionnelle que j’ai enrichi quand j’étais au ministère du Travail, pour qu’il y ait une meilleure représentation des femmes au niveau des dirigeants d’entreprise. Si cela n’avance pas, il y aura des sanctions. Nous avançons également pour les hauts postes de la fonction publique. Tout cela progresse, même si ça prend du temps.

Je me suis personnellement impliquée dans le mentorat pour que tous les jeunes d’où qu’ils soient puissent trouver un emploi et réaliser leurs projets. Je soutiens l’association Rêvelles qui accompagne des jeunes filles issues des quartiers populaires à réaliser leurs rêves. Sur ce sujet de l’égalité entre les hommes et les





femmes, nous ne devons rien laisser passer. Je l'ai dit en arrivant à Matignon : nous le devons à toutes les petites filles de notre pays.

Crise de l'énergie, inflation, fin du quoi qu'il en coûte... La poursuite de la baisse du pouvoir d'achat des Français paraît inéluctable. Comment pouvez-vous les aider ?

Protéger le pouvoir d'achat des Français est notre priorité : c'est d'ailleurs l'objectif des premiers textes votés cet été. Comme nulle part ailleurs en Europe, nous avons contenu le niveau d'inflation, notamment grâce au bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie.

Agir pour le pouvoir d'achat, c'est aussi accompagner les plus fragiles : je pense à l'aide exceptionnelle de rentrée pour 11 millions de foyers, à la revalorisation des prestations sociales, ou à la remise carburant, remplacée depuis début janvier par une indemnité de 100€ pour ceux qui ont besoin de leur voiture. A ce jour, 5,4 millions de Français l'ont demandée. Nous invitons ceux qui peuvent en bénéficier à le faire.

Les betteraviers étaient très en colère de la remise en cause du délai qu'ils avaient obtenu par rapport à l'interdiction des néonicotinoïdes. Vous les avez, semble-t-il, entendus...

L'engagement du président de la République est clair, avec l'objectif d'arrêter complètement l'utilisation des néonicotinoïdes en 2024. Une dérogation a été accordée à la filière betteravière, le temps qu'une alternative soit trouvée. Le 23 janvier dernier, le Gouvernement a annoncé, conformément à la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), ne pas pouvoir prolonger cette dérogation. Je comprends et partage l'inquiétude de l'ensemble de la filière, qui emploie 46 000 personnes, face à cette décision soudaine. C'est pourquoi le ministre de l'Agriculture a annoncé le déploiement d'un plan d'action, avec l'instauration d'une aide aux planteurs en cas de pertes de rendements liés à la jaunisse en 2023. Nous nous sommes engagés, depuis 2020, à accompagner les agriculteurs dans cette transition : nous le ferons.

La crise climatique impacte de multiples secteurs – agriculture, automobile, énergie – et les arbitrages politiques donnent parfois l'impression d'une grande impréparation, voire d'une vision court-termiste. Comprenez-vous ces critiques ?

Certains opposent « fin du monde » et « fin du mois ». Pas moi. Notre méthode, c'est justement de répondre aux urgences tout en préparant le plus long terme. J'assume totalement de dire qu'il

fallait mettre en place la remise carburant, puis l'indemnité pour les travailleurs, pour aider nos concitoyens face à l'inflation. Cela ne nous empêche pas d'accélérer la transition écologique, car souvent, ce qui est bon pour le climat l'est aussi pour le pouvoir d'achat : je pense à la rénovation thermique des logements, le bonus pour un véhicule plus écologique, la sobriété énergétique par exemple. Nous vivons un moment de bascules, à la fois dans le contexte géopolitique et dans l'accélération du réchauffement climatique, qui nous oblige à faire des choix importants. Certains trouvent que nous n'allons pas assez vite, je l'entends. Mais cette transition, nous devons la faire ensemble, sans opposer les uns aux autres, sans trop brusquer, mais tout en étant efficaces.

C'est tout le sens de la planification écologique que je suis la première cheffe de Gouvernement à porter. En janvier, nous avons réuni, avec le président de la République, un conseil de planification écologique pour accélérer encore notre action climatique. Nous sommes mobilisés autour de l'objectif de -55 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone en 2050. On ne peut pas dire que c'est court-termisme ! Dans la foulée, j'ai

réuni les ministres pour avancer sur la rénovation thermique des bâtiments. Nous faisons le même travail sur les transports, l'eau, l'industrie, la préservation de notre biodiversité ou encore le renforcement de nos puits carbonés.

Les soignants, les enseignants, les personnels de nombreux services publics se disent en totale perte de sens, et la qualité s'en ressent. Comment parvenir à endiguer ce phénomène ?

Les Français tiennent à leurs services publics, piliers pour l'égalité des chances, l'accès aux soins et à l'éducation. Ils représentent l'Etat sur nos territoires.

Avec plus de 2 600 maisons France services, nous allons vers toujours plus de proximité, de simplicité, de qualité de services pour les Français. Mais pour préserver nos services publics, nous devons aussi travailler à l'attractivité des métiers. J'ai demandé au ministre de la Transformation et de la Fonction publiques d'y travailler en priorité en lien avec les principaux ministères concernés. Il faut mieux valoriser, mieux faire connaître la diversité des métiers de la fonction publique et le sens donné à ses missions particulières auxquelles sont attachés aujourd'hui 5,6 millions d'agents.

L'objectif est d'améliorer l'accès à la fonction publique, de simplifier les procédures de recrutement, de dynamiser les parcours des agents et les mobilités, pour les fonctionnaires comme pour les contractuels. Ces chantiers se dérouleront au premier semestre 2023 et les organisations syndicales représentatives y seront étroitement associées.

Vous arrive-t-il de songer à ce qu'il se passerait en cas d'échec de la réforme des retraites ?

Je ne me pose pas la question en ces termes. Cette réforme est absolument nécessaire quand on voit que le nombre d'actifs par retraités n'a cessé de baisser. Il est primordial pour notre pays de préserver notre modèle par répartition et d'être à l'équilibre à horizon 2030. Il est le garant d'un modèle social et de solidarité qui fonctionne. C'est le mandat que m'a donné le président de la République et cette mission dépasse largement ma personne.

Qu'est-ce que cela vous fait de recevoir le Prix du Trombinoscope de la personnalité politique de l'année 2022 ?

Je remercie le Trombinoscope pour ce prix. Je suis à la tâche pour les Français et pour mon pays. Mon ambition, c'est de poursuivre ce travail. ●

Prix du Trombinoscope de l'année 2022

16 février 2023 - Assemblée nationale

Photos : Antoine Bonfils

Pour la 31^{ème} année consécutive, le jury du Trombinoscope a salué l'action et le professionnalisme de personnalités politiques qui se sont particulièrement illustrées durant l'année écoulée dans le cadre de leur mandat ou de leur fonction.

La cérémonie a eu lieu le jeudi 16 février 2023 dans les salons de l'Hôtel de Lassay à l'Assemblée nationale en présence des lauréats, des partenaires du Trombinoscope ainsi que de nombreuses personnalités du monde politique, économique et médiatique.



Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale



Alexandre Farro, président du Trombinoscope



Gabriel Attal, ministre de l'année
Gabriel Attal a également représenté Elisabeth Borne pour son Prix de la personnalité de l'année



Fabien Roussel, révélation de l'année



Corina Călugăru, ambassadeur de Moldavie, a représenté Maia Sandu, présidente de la République de Moldavie qui a reçu le Prix d'europpéenne de l'année



Aurore Bergé, députée de l'année



Eliane Assassi,
sénatrice de l'année

Arnaud Bazin,
sénateur de l'année



David Lisnard, élu local de l'année



PALMARÈS 2022

Personnalité politique de l'année :

Elisabeth Borne

Ministre de l'année :

Gabriel Attal

Députée de l'année :

Aurore Bergé

Sénateurs de l'année :

**Eliane Assassi &
Arnaud Bazin**

Élu local de l'année :

David Lisnard

Révélation politique de l'année :

Fabien Roussel

Européenne de l'année :

Maia Sandu

LE JURY DU TROMBINOSCOPE

PRÉSIDENT :

Christophe Barbier

MEMBRES :

Christopher Baldelli - Public Sénat

Ludovic Fau - LCP AN

Sonia Mabrouk - Europe 1 / CNEWS

Nathalie Mauret - Groupe Ebra

Yves Thréard - Le Figaro

Ludovic Vigogne - L'Opinion

PARTENAIRES



“opinionway”



RETROUVEZ LA VIDÉO SUR WWW.TROMBINOSCOPE.COM

TRIBUNES

L'AGRICULTURE FRANÇAISE EN PLEINE TRANSITION FACE AUX DIFFÉRENTES CRISES (SOCIALE, CLIMAT, GUERRE...)



Première puissance agricole européenne, avec une production estimée à 81,6 milliards d'euros en 2021 et près de 17 % de la production totale du continent, loin devant l'Allemagne ou l'Italie, la France trône les premières places des classements dans plusieurs productions, dont les céréales, la viande bovine, le lin, ou encore le sucre de betterave. C'est d'ailleurs bien pour cela que le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a rapidement tenu à rassurer les betteraviers, après l'interdiction des dérogations aux néonicotinoïdes, et s'est engagé sur « le principe d'une indemnisation de la perte sur jaunisse, si jaunisse il y a ».

La France est aussi le premier exportateur mondial de vins et spiritueux, de semences agricoles, de pommes de terre. L'agroalimentaire est la première industrie du pays en nombre d'emplois et en chiffres d'affaires, avec près de 212 milliards d'euros. Et si on ajoute à cela que grâce à sa position de leader, la France est la première bénéficiaire de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE), on comprend bien l'importance de l'ensemble du secteur et ses enjeux.

Malgré tout, l'autonomie alimentaire n'est satisfaite qu'à 60%, alors que la crise d'approvisionnement, due au Covid et la guerre en Ukraine, fait ressurgir l'atout d'un pays souverain. Et les menaces sont là. Le métier n'attire guère les jeunes et la population agricole est vieillissante. Il faut dire que selon l'Insee, près d'un ménage agricole sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. L'objectif notamment des lois dites EGAlim est ainsi de parvenir à une juste rémunération des producteurs. Enfin et surtout, le réchauffement climatique appelle au changement ! L'agriculture est à la fois victime et facteur aggravant, puisqu'elle est à l'origine de près de 20% des émissions de gaz à effets de serre (GES) du pays, soit le deuxième poste d'émissions national, après les transports, et avant l'industrie. Des transitions de toute nature sont à opérer face aux hausses des températures, à la variabilité des précipitations, l'augmentation des événements extrêmes (canicule, sécheresse, inondations, tempêtes, grêle...).

Cela tombe bien car l'agriculture peut aussi être un outil de réduction de la pollution. Elle peut par exemple favoriser le stockage de carbone, via l'agroforesterie, les techniques sans labours, les rotations de cultures, certaines plantations... Elle peut contribuer au développement des énergies renouvelables, via la méthanisation et l'emprise foncière pour l'implantation d'éoliennes. D'une manière générale, bien des leviers sont à développer, aussi bien dans la gestion de l'eau (irrigation, gestion des ressources en lien avec les autres secteurs...) que des sols. L'impératif est de mieux produire, pour être en mesure de continuer à produire, d'où des moyens qui doivent lui être consacrés dans le cadre du Plan France 2030. Une enveloppe de 2,3 milliards d'euros de crédits est notamment prévue pour assurer une alimentation saine, durable et traçable.

Stéphanie Fontaine

L'AGRICULTURE, PILIER NATIONAL

Marc FESNEAU

- ▶ Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- ▶ Conseiller régional du Centre-Val de Loire
- ▶ Conseiller municipal de Marchenoir



Que représente l'agriculture dans notre pays ? Une question ô combien importante et à laquelle, peut-être, il n'est pas aisé de répondre lorsque l'on n'est pas plongé au cœur des sujets qui y sont liés.

L'agriculture française, c'est :

- un rayonnement international car nous avons des produits à la qualité incomparable, des régions magnifiques, des terroirs riches, un patrimoine gastronomique reconnu par tous et surtout des agriculteurs, des paysans qui en sont le cœur battant ;

- un des fers de lance de notre puissance économique via un maillage d'exploitations agricoles et d'industries agroalimentaires qui concourent au dynamisme national, au même titre que les industries et les services ;

- nos territoires, cette ruralité où les liens doivent se maintenir et se développer, sont des facteurs importants de notre réussite collective. Ils sont même indissolublement liés à notre agriculture ;

- c'est aussi penser concrètement la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Notre agriculture détient une partie de la solution.

La souveraineté, stratégie assumée et revendiquée

Depuis le mois de mai 2022, j'exerce les fonctions de ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les mots ont un sens et je pense qu'il est important d'insister sur celui de « souveraineté ».

Pour la gagner, pour la préserver, il faut garder à l'esprit que tout est lié : l'agriculteur qui cultive son champ, l'industrie qui vend, et le consommateur. Au cœur de notre stratégie de souveraineté alimentaire, il y a la question de la rémunération, tant des agriculteurs que des industries : s'ils ne sont pas rémunérés justement, les règles sont faussées. Alors, nous ne sommes plus maîtres de notre destin et de nos actions et devons vivre majoritairement de la nourriture importée. Autrement dit, si on ne rémunère pas nos agriculteurs, il y aura toujours du lait mais il viendra des frontières extérieures. C'est ce que nous refusons et ce à quoi nous nous employons au quotidien.

Les lois EGAlim I et II constituent, à ce titre, des points de bascule : la tendance déflationniste de la rémunération des agriculteurs va cesser puisqu'elles vont permettre des hausses moyennes de 3,5 % pour les producteurs, afin que chacun puisse trouver sa place.

La juste rémunération des agriculteurs n'est pas une option. C'est un impératif, une question d'agriculture nationale et de souveraineté alimentaire.

Renouveler les générations

Les effets, en termes, de sécurisation du revenu des agriculteurs et des débouchés constituent des leviers essentiels pour parvenir à

relever, ensuite, le défi du renouvellement des générations en agriculture.

Être agriculteur est un métier, un art du travail de la terre qui existe depuis que « le monde est monde. » Les outils ont changé, les générations sont passées, les révolutions agricoles et pourtant, toujours cette même envie de la part des millions de jeunes de s'engager dans l'agriculture : reprendre la ferme familiale, en hériter, racheter et investir, développer des outils agricoles, innover, autant de façons de voir se prolonger le « cycle de la vie » des agriculteurs. Le renouvellement est l'un des défis les plus importants face à nous. Pour le milieu agricole mais, plus encore, pour le pays entier. Comment pourrait-on se permettre de ne plus avoir assez d'agriculteurs ? Ils sont indispensables pour nous nourrir et garantir notre indépendance.

Pourtant, depuis plusieurs décennies, leur nombre diminue. D'ici à l'horizon 2027, quasiment la moitié des agriculteurs aujourd'hui actifs seront partis à la retraite. Quand une exploitation tombe, si on ne sait pas la reprendre, c'est tout un territoire qui se fragilise et se détricote. In fine, c'est la France qui s'affaiblit.

Il est de notre devoir de trouver des solutions rapides et pérennes. C'est pourquoi la concertation sur le Pacte Loi d'orientation et d'avenir agricoles s'inscrit dans une stratégie de long terme. L'objectif est de construire avec tous les partenaires afin de relever ensemble ce défi historique de renouvellement des générations. Il s'agit, ni plus ni moins, de penser l'agriculture de demain, de réfléchir aux enjeux d'orientation, de formation, de

« La juste rémunération des agriculteurs n'est pas une option. »

transmission et d'installation, dans un contexte de transitions écologique et climatique inédit.

Cette concertation aboutira à la rédaction d'un pacte et d'une loi d'orientation et d'avenir pour l'agriculture qui déterminera le cap à suivre et les outils opérationnels à déployer.

De la fierté d'être agriculteur

Enfin, je pense sincèrement qu'il y a un autre sujet sur lequel il faut insister : c'est la fierté de travailler la terre.

Agriculteurs, aquaculteurs, horticulteurs, ingénieurs végétaux et forestiers, maraîchers, œnologues, ouvriers forestiers, vétérinaires, viticulteurs, agents de chai, paysagistes, arboriculteurs, conducteurs d'engins d'exploitation agricole, bûcherons, vigneron, reboiseurs, céréaliers... la liste est longue, le message que je veux faire passer est court : ne perdez jamais votre fierté. La terre est noble, nourrir les Français est une des plus belles missions qui soit et vous en êtes les acteurs principaux.

Bien sûr qu'il y a des moments durs, creux, des critiques injustes et des attaques mais vous devez toujours garder à l'esprit que vos métiers sont respectés et considérés par l'ensemble de la population. Comment en être certain ? Parce qu'au moment de manger ou de consommer un aliment, on finit toujours par revenir à son origine : la terre d'où il est issu et les mains qui en ont pris soin, celles des agriculteurs.

Lorsque je pense à la fierté que doivent perpétuellement éprouver les agriculteurs pour ce qu'ils font, je ne peux m'empêcher de penser à cette phrase tirée des Mémoires d'espoir du général de Gaulle : « Comment méconnaître que (...) c'est la campagne qui demeure la source de la vie, la mère de la population, le recours de la patrie ? »

La suite, nous allons l'écrire ensemble : l'Etat, les acteurs du monde agricole, personne ne sera oublié et, toujours, nous trouverons un chemin ensemble.

Vive notre modèle agricole, vivent les agriculteurs et vive la terre ! ●

POUR UNE AGRICULTURE EXEMPLAIRE EN FRANCE, EN EUROPE ET AILLEURS

Guillaume GAROT

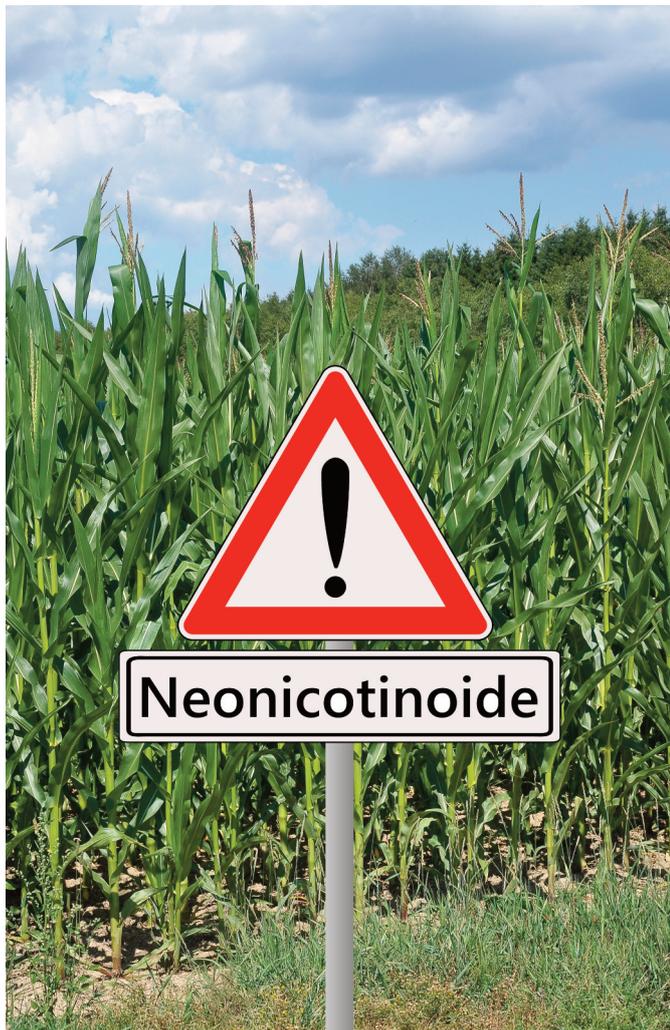
- ▶ Député Socialistes et App. de la Mayenne
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes
- ▶ Conseiller régional des Pays-de-la-Loire



Face aux crises qui se succèdent depuis plusieurs années, l'agriculture française n'a pas failli à son rang, ni nos agriculteurs à leur mission nourricière. Dans l'adversité, notre système agricole et alimentaire encaisse les chocs, parfois difficilement.

Mais pour combien de temps ?

À agir continuellement dans l'urgence, il devient de plus en plus complexe pour les décideurs de mettre en place une politique publique digne de ce nom. Maintenir une vision stratégique relève



du tour de force, alors qu'elle est de plus en plus nécessaire.

Le revirement du Gouvernement français sur l'interdiction des néonicotinoïdes, à la suite d'une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne, en est un exemple frappant. Quelle que soit la

Sur les néonicotinoïdes, « il est évident que la concertation et la réflexion, à la fois entre les acteurs et entre les échelles, ont manqué depuis 2019 »

position que l'on tienne sur cette question, il est évident que la concertation et la réflexion, à la fois entre les acteurs et entre les échelles, ont manqué depuis 2019 sur ce sujet essentiel.

On comprend le désarroi des exploitants, et les craintes exprimées sur l'avenir de l'ensemble de la filière sucrière française. L'inquiétude est d'autant plus légitime que le secteur est soumis à une concurrence internationale exacerbée et distordue. Comment rivaliser face à un pays comme le Brésil, à la réglementation pour l'heure bien moins vertueuse que l'Europe en matière de pesticides, et à même d'inonder nos marchés de sucre de canne à bas coût, et de qualité à l'avenant ?

Le devoir de la puissance publique est d'agir en responsabilité pour protéger nos producteurs. La compensation intégrale d'éventuelles pertes est une évidence, mais la préservation de notre souveraineté alimentaire est un enjeu stratégique. « Le monde a besoin de toutes les agricultures du monde, et chaque pays a le droit de se nourrir lui-même », disait avec justesse l'ancien ministre Edgar Pisani. Comprendre : chaque pays doit construire les moyens de son autonomie et de sa sécurité agricole et alimentaire. C'est le fondement de cette nouvelle politique publique agricole à laquelle nous appelons.

Puissance agricole majeure, la France se doit bien entendu d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement. Mais le corollaire indispensable de l'exemplarité est l'exigence de réciprocité à l'international.

C'est le sens des « clauses miroir », dont il est impératif de faire une condition sine qua non de tout nouvel accord commercial. Le sujet avait déjà largement émergé lors des débats sur les accords commerciaux comme le Mercosur, regroupant plusieurs pays d'Amérique du Sud, puis le CETA, entre l'Union européenne (UE) et le Canada. Et la France a fait de cette réciprocité des normes une priorité de sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2022.

Les récentes déceptions sur le contenu des accords UE-Nouvelle-Zélande et UE-Chili montrent que cette bonne volonté est encore loin d'être mise en pratique de façon systématique. Ce, malgré la ligne définie par la stratégie Farm to Fork (ou de la ferme à la fourchette), et le tout récent acte délégué limitant en partie l'importation de produits alimentaires contenant des résidus de certains néonicotinoïdes.

La transformation de notre système agricole est chaque jour plus urgente. Le développement de la souveraineté alimentaire en France, en Europe et dans le monde, en est la clé de voûte. Pas de transition sans souveraineté, pas de souveraineté sans réciprocité. Au travail ! ●

Agridées poursuit, dans le cadre de sa raison d'être, des travaux contribuant à une trajectoire positive de l'agriculture française et européenne.



Jean-Baptiste Millard
Délégué général
d'Agridées

Quelle est la mission d'Agridées ?

Think tank de l'entreprise agricole, Agridées est un lieu unique de débats et d'expertises qui réunit les acteurs des secteurs agricoles, agroalimentaires et agro-industriels. Laboratoire d'idées de la Société des Agriculteurs de France (SAF), association reconnue d'utilité publique créée en 1867 pour « porter le progrès en agriculture », Agridées a vocation à faire émerger des idées et des propositions pour l'ensemble des entreprises agricoles et agroalimentaires. **Il porte l'ambition d'un chef d'entreprise agricole apte à décider de son avenir et pleinement inséré dans la société.** Les grandes crises qui impactent actuellement l'agriculture (Guerre en Ukraine, Covid-19, climat...) et les enjeux de transition qui y sont associés renforcent l'importance de ces réflexions et le rôle prépondérant de ces hommes et ces femmes chefs d'entreprise agricole.

Comment le think tank fonctionne-t-il ?

La gouvernance d'Agridées s'appuie sur un conseil d'administration constitué pour moitié d'agriculteurs. Par ailleurs

l'indépendance financière de notre think tank, dont le financement repose à 75 % sur nos ressources propres et à 25 % sur les cotisations de nos adhérents, garantit notre indépendance intellectuelle et crée les conditions d'une réflexion de qualité.

Agridées a réussi, depuis de nombreuses années, à rassembler l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur, dans le cadre de groupes de travail animés par ses experts ou administrateurs, ou lors de conférences.

Sur quels sujets portent vos travaux actuels ?

En 2022 nous avons clôturé un cycle de réflexions concernant les enjeux majeurs de l'agriculture, de l'alimentation et plus globalement de la durabilité face au défi climatique. Traitée dans le cadre d'un large groupe de travail, cette thématique a fait l'objet d'une Note « **Agriculture : concilier rentabilité économique et action climatique** », parue en mai 2022.

En partenariat avec l'Académie d'agriculture de France, une deuxième réflexion a porté sur l'évolution de la comptabilité appliquée à l'entreprise agricole ou comment rendre visible comptablement les impacts positifs ou négatifs des activités agricoles. La Note « **Comptabilité socio-environnementale : piloter et valoriser les performances de l'entreprise pour une transition agricole durable** » est parue en avril 2022.

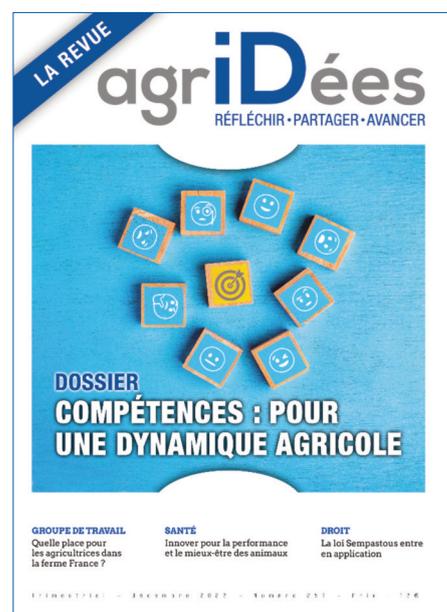
Une troisième réflexion a traité du sujet de l'évolution des compétences des chefs d'entreprise agricole et des salariés associés au regard notamment des transitions démographiques, économiques et climatiques. La Note « **Dynamique agricole : quelles compétences ?** » est parue en octobre 2022. Nos Notes sont en

accès libre sur notre site internet www.agridees.com.

Par ailleurs, Agridées, en partenariat avec l'Association Française de Droit Rural, a sensibilisé les professionnels du droit aux enjeux du carbone en agriculture et sylviculture. Issu des travaux des 20e Rencontres de droit rural, l'ouvrage « **Le CO2 vert capturé par le droit** » a été publié en mars 2022 par Agridées. En avril 2023, ces Rencontres auront pour thème « **Le photovoltaïque agricole à la lumière du droit** ».

En 2023, Agridées mène également quatre groupes de travail : « **One Health, quel rôle pour les agriculteurs et les territoires ?** », « **Les réalités de la souveraineté alimentaire appliquée au secteur de la volaille** », « **Nouvelles sources de création de valeurs dans la filière forêt-bois** » et « **Les femmes, cheffes d'entreprise agricole** ».

Agridées poursuit ainsi, dans le cadre de sa raison d'être, des travaux contributifs à une trajectoire positive de l'agriculture française et européenne.



L'AGRICULTURE D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Richard RAMOS

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) du Loiret
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Coprésident du groupe d'études Gastronomie, métiers de bouche et arts de la table



Comprendre notre agriculture et ses prochaines mutations, c'est tout d'abord prendre connaissance de l'histoire de l'Homme et sa manière de se nourrir. C'est l'homme chasseur vivant de gibier et de cueillette, puis l'homme sédentaire et agriculteur. C'est l'homme rural où le lien avec le producteur était court et limpide. L'urbanisation, l'industrialisation et les nouveaux modes de distribution ont bouleversé le lien originel entre celui qui produit et celui qui achète le produit alimentaire afin de le consommer. Aujourd'hui, nous ne parlons plus de la qualité des produits dans ces émissions culinaires à succès, ils sont transformés par des femmes et des hommes qui sont bien plus mis avant que la qualité et la provenance de la viande, du poisson, des légumes qu'ils utilisent dans leurs recettes...

Pendant longtemps, l'alimentation, au même titre que le logement, occupait une part très importante dans le budget des ménages, de l'ordre de 20 %. Aujourd'hui, elle frôle les 10 %. Il y a encore peu, les riches mangeaient de la viande et les pauvres des légumes, cela s'est inversé de nos jours, le budget alimentation s'est aminci en raison des achats électroniques ou encore des voyages à l'autre bout du monde. Après la Seconde Guerre mondiale, nos agriculteurs ont produit à pas cher et en masse, selon la logique de la fourche à la fourchette. Depuis lors, la tendance s'est inversée, nous sommes passés à une logique portant de la fourchette à la fourche, et c'est

l'avenir. Le consommateur veut choisir le produit qu'il mange et il le veut sain. Il amène l'agriculteur à changer son mode de production. Le consommateur est devenu un « consomm'acteur »... Le réchauffement climatique, sujet prégnant dans notre société, a favorisé une demande plus forte en produits biologiques et issus du végétal, prenant davantage en compte les sols et la transmission aux générations futures. La rotation des cultures deviendra, à ne pas en douter, une pratique majoritaire et une taxe sur les sols lessivés devrait voir le jour. L'ensemble des intrants chimiques seront également remplacés par des produits moins nocifs et par la mécanisation, là où cela est possible. La science apportera des réponses sans dogmatisme.

Enfin, si nous voulons sauvegarder notre agriculture, il nous faudra mieux payer nos agriculteurs. En France, le revenu moyen d'un agriculteur est de 350 euros par mois, un agriculteur se suicide tous les 3 jours. A l'Assemblée nationale, mes collègues députés et moi-même avons travaillé sur différentes lois, comme celles nommées EGALIM, pour permettre une meilleure répartition de la richesse sur toute la chaîne alimentaire, de l'agriculteur jusqu'au distributeur,

« Le consommateur veut choisir le produit qu'il mange et il le veut sain. Il (...) est devenu un "consomm'acteur" »

en passant par l'industriel de l'agroalimentaire. Si nous voulons préserver nos fermes, nos produits et notre richesse culinaire, nous devons continuer notre combat pour que les agriculteurs soient mieux rémunérés. La question de l'attractivité de ce métier est importante, tant au niveau des conditions de travail que de la question financière.

A n'en pas douter, l'agriculture de demain sera plus scientifique, plus numérique et plus mécanique. Elle devra répondre à une demande sociétale en quête de transparence et de sens. En un mot, elle devra redonner du sens sur le chemin du producteur et du consommateur. ●



TRANSITIONS AGRICOLES : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DIVERSIFICATION ET TECHNOLOGIE

Françoise FÉRAT

- ▶ Sénatrice UC de la Marne
- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Membre des groupes d'études Agriculture et alimentation et Vigne et vin



La France demeure une grande puissance agricole. En 2021, elle a exporté près de 70 milliards d'euros de denrées, soit 1,8 fois plus qu'en 2000. Avec une production agricole estimée à 81,6 milliards d'euros en 2021, la France garde son rang de principal producteur européen avec près de 17 % de la production totale du continent loin devant l'Allemagne et l'Italie. Néanmoins, en 20 ans, la France est passée du 2e au 5e rang des exportateurs mondiaux de produits agricoles.

L'agriculture est-elle une voie de garage ? Doit-elle être sacrifiée ? Les enjeux croissants de sécurité alimentaire, de changement climatique ou de crise(s) internationale(s) remettent l'agriculture et l'alimentation au cœur des préoccupations. Ses métiers sont liés aux sols, à l'eau, à la terre, à la biodiversité, au

« Les évolutions contemporaines de l'agriculture invitent à dépasser les oppositions entre un modèle agro-industriel et des systèmes alternatifs. »

climat... L'agriculture a nécessairement une responsabilité vis-à-vis de l'environnement. Elle doit assurer la transition d'une économie dépendante des énergies fossiles vers une agriculture durable et nourricière tout en étant compétitive.

Quelle voie choisir entre l'agriculture intensive et l'agroécologie ? Doit-on opposer « nourrir le monde » et « circuits courts » ? Doit-on rendre antagoniste la compétitivité et l'écologie ? Les évolutions contemporaines de l'agriculture invitent à dépasser les oppositions entre un modèle agro-industriel et des systèmes alternatifs. La coexistence d'une diversité d'agricultures est avancée comme indispensable à une transition large vers l'agroécologie. Des débouchés durables et à forte valeur ajoutée donnent des perspectives de diversification aux agriculteurs et à l'emploi dans les territoires ruraux.

D'une part, la bioéconomie et la valorisation des déchets végétaux sont autant de perspectives solides. La stratégie de bioéconomie pourrait permettre d'économiser entre 1,2 et 1,5 milliard de tonnes de CO₂ par an, au niveau européen. Le développement de la bioéconomie en France est en effet, pour le moment, en deçà de son potentiel stratégique : alors que la France détient une surface

agricole utile de 29 millions d'hectares (versus 17M d'ha en Allemagne), elle ne représente que 14 % de la bioéconomie en Europe, quand l'Allemagne en pèse 18 %.

D'autre part, le défi technologique doit être regardé en face et constituer une véritable opportunité pour assurer la transition agricole d'adaptation au changement climatique. Il y a les technologies mécaniques mais aussi numériques ou de sélection végétale. Les New Breeding Technologies (NBT) sont un véritable atout pour rendre résistantes les plantes aux maladies, au réchauffement, au stress hydrique et délaissier une partie des produits phytosanitaires. A la différence des OGM qui incorporent l'ADN d'une autre espèce, les NBT s'appuieront sur des mutations intrinsèques à l'espèce végétale pour résister et se protéger (technique des ciseaux moléculaires).

Il faut que l'agriculture française s'adapte aux évolutions climatiques et technologiques. Il ne faut pas céder aux pressions médiatiques et militantes, mais développer en toute transparence et sécurité des innovations françaises. Il ne faut pas céder du terrain, car nos concurrents ne le céderont pas et sauront nous vendre leurs technologies. ●



LA CRISE CLIMATIQUE ET LA GUERRE EN UKRAINE CHAMBOULENT NOS ÉCHANGES AGRICOLES

Benoît BITEAU

- ▶ Député français (Verts-ALE) au Parlement européen
- ▶ Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural



sont redevenus subitement vitaux au sens littéral du terme. Les cours des matières premières, déjà en tension après la sécheresse, ont été multipliés par trois en l'espace de quelques jours.

Notre alimentation dépend fortement de l'extérieur. La sécheresse et les tanks russes démontrent la vulnérabilité de l'UE qui n'a donc plus d'autres choix que de repenser radicalement ses politiques agricoles, rurales et alimentaires. L'agriculture de demain doit être plus résiliente. Pour assurer l'approvisionnement de 440 millions de citoyens, l'UE doit réorienter son agriculture pour ne plus

« Les enjeux alimentaires sont redevenus subitement vitaux au sens littéral du terme. »

dépendre des importations de soja en provenance de l'Amérique du Sud et du Brésil. La souveraineté alimentaire doit maintenant se substituer au néolibéralisme.

Pour relever ces défis, l'UE doit entamer une transition de grande ampleur en relocalisant ses productions, en développant les cultures d'oléo-protéagineux, en réduisant l'utilisation des engrais azotés chimiques émetteurs de gaz à effet de serre, et en diminuant le recours aux pesticides, voire en s'y abstenant. Ces derniers ont un impact sur la qualité de l'air et des eaux, et nous ont conduit dans une impasse.

Les agriculteurs doivent faire évoluer leur manière de produire pour effacer leurs impacts négatifs sur le climat, la biodiversité et la santé. Ils doivent replanter des haies, des arbres, augmenter le carbone présent dans les sols dont ils ont la charge, arrêter de labourer, semer des cultures intermédiaires et se tourner vers des semences populations.

La Commission européenne a proposé la stratégie de la Fourche à la Fourchette, esquissant les grands traits d'une évolution de l'agriculture que nous appelons de nos vœux. Mais les lobbys de l'agro-alimentaires ont instrumentalisé de manière cynique les épreuves que nous traversons pour faire peur à nos concitoyens, et pour surtout ne rien changer.

La transition dont nous avons besoin ne se fera pas sans les citoyens. Il est indispensable qu'ils mesurent qu'en choisissant tel ou tel produit, ils influencent l'agriculture de demain. Mais pour beaucoup d'entre eux, les prix de l'alimentation sont déjà trop élevés. Une revalorisation des salaires et des retraites, une refonte des politiques publiques, un redéploiement des enveloppes publiques, sont donc indispensables pour que les gens n'aient plus à faire des arbitrages entre une alimentation biologique saine et la nécessité de se chauffer. Mais cette transition ne se réalisera pas non plus sans un sursaut politique pour plus de justice sociale. ●

La chaleur qui a écrasé toute l'Europe de l'Ouest au printemps et pendant l'été dernier a fait chuter les rendements. Dans l'Union européenne (UE), la production de maïs a baissé de près de 20 %. Les champs ont été littéralement brûlés par l'absence de pluie et des températures exceptionnellement élevées. La récolte de foin a été au plus bas. En Espagne, les barrages étaient vides, en France, les nappes souterraines quasiment tarées, en Allemagne, des tensions sont apparues entre les irrigants et les autres usagers de l'eau. Les prix ont commencé à grimper de manière inquiétante. L'angoisse s'est répandue du nord au sud de l'Europe.

Vladimir Poutine, en attaquant l'Ukraine a cherché à se débarrasser d'un gouvernement démocratiquement élu. Cette invasion a bouleversé les échanges de produits agro-alimentaires de la planète. Le 24 février 2022, le monde est entré dans une nouvelle ère instable et inquiétante. Le vote de la résolution des Nations Unies du 2 mars 2022, condamnant cette guerre, montre qu'un certain nombre de pays d'Afrique, comme le Sénégal ou le Mali, fortement dépendants des importations agricoles, ont choisi de s'abstenir. Le contrôle des plaines céréalières de l'Ukraine aurait permis à Vladimir Poutine d'avoir la main sur près de 30 % du commerce international du blé et de l'orge. Les enjeux alimentaires



LE PARTAGE DE LA TERRE EST LA PIERRE ANGULAIRE DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Dominique POTIER

- ▶ Député Socialistes et App. de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises



On pourra objecter tout ce que l'on veut : sans une ligne claire sur la question foncière, tout discours et toute loi sur notre souveraineté alimentaire, l'installation, l'élevage ou encore l'écologie seront aussi creux qu'hypocrites. Le temps est venu d'aligner nos paroles et nos actes, la santé des sols et des Hommes, de nous engager pour un vrai partage de la terre.



Le renouvellement des générations est une condition sine qua non pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale, et aménager l'ensemble du territoire.

La régulation du marché foncier en est la pierre angulaire. Les règles qui le régissent doivent rendre possible la liberté d'entreprendre « pour tous » et garantir l'usage de la terre comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain au jeu des capitaux, favoriser la diversité au détriment des monopoles. C'est le sens du « pacte foncier » qui, depuis les années 1960, établit un équilibre entre la propriété et le travail, et unit la France à son agriculture.

Fondée sur la dérive individualiste de la course à l'agrandissement, un relâchement du contrôle, des failles législatives et l'arrivée de fonds spéculatifs, une « libéralisation » est à l'œuvre dans notre pays depuis une décennie. Ces désordres, qui risquent de devenir exponentiels, pèsent déjà sur la triple performance de notre agriculture.

Écueil économique en premier lieu car l'enrichissement de quelques-uns a pour conséquence un appauvrissement collectif : perte de valeur ajoutée, érosion dramatique de l'élevage, dépendance aux intrants, stratégie d'investissement guidée par des logiques financières d'optimisation sociale et fiscale, spéculation foncière.

Écueil écologique ensuite car les concentrations excessives qui découlent de cette démesure ont des impacts

« Il n'y aura pas d'agroécologie sans relève et une relève est impossible sans une politique foncière juste. »

négatifs sur le plan agronomique et la captation du carbone. A contre sens des recherches scientifiques contemporaines, elles sont oubliées des bénéfices écosystémiques de la biodiversité générée tant par la succession des cultures que par la mosaïque paysagère, fruits d'une agriculture à taille humaine.

Écueil social enfin. A l'aube d'une décennie critique par le choc démographique des départs annoncés, le phénomène sociétaire et la dérive du travail délégué peuvent ruiner l'espoir d'une politique d'installation. Une situation ubuesque générée par une forme d'impuissance publique nationale aggravée par une Politique agricole commune (PAC) qui - faute de limite - consolide de facto le phénomène d'accaparement des terres.

Tout est lié ! Il n'y aura pas d'agroécologie sans relève et une relève est impossible sans une politique foncière juste. Les maux de la terre que nous dénonçons ici sont universels. Les travaux de prospectives convergent tous sur

l'urgence de régulations « à la source » pour nourrir l'humanité en 2050 : échanger équitablement, investir dans la prévention dans l'esprit « one health », planifier l'usage des sols.

Nous avons besoin d'outils nouveaux et surtout d'une boussole. Contrairement à d'autres politiques publiques ou aux choix de filières, le foncier est une politique « mère » pour l'économie des ressources. Renoncer aux régulations ou les réinventer, nous avons un devoir de vérité. Ici comme pour les paysanneries du sud, il nous faut choisir entre la marchandisation des terres et une renaissance rurale. Le partage de la terre est notre assurance vie. ●

L'AGRICULTURE FRANÇAISE SOUS LES FOURCHES CAUDINES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Gilles **LEBRETON**

- ▶ Député français (ID) au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission de l'agriculture et du développement rural
- ▶ Membre de la commission des affaires juridiques



compensée par l'importation accrue de produits agricoles ne respectant aucune des exigences environnementales de la stratégie européenne.

Les conséquences économiques de la guerre en Ukraine ont achevé de démontrer l'irréalisme de Farm to Fork. Face au risque de pénurie de denrées de première nécessité, comme le blé, le Conseil a brutalement repris la main en soulignant que l'autonomie alimentaire de l'UE était prioritaire par rapport à la transition écologique. C'est ainsi, par exemple, qu'autorisation a été donnée de cultiver les 10 % de terres agricoles que la stratégie européenne prévoyait de laisser en jachère.

Le bon sens contre le dogmatisme de la Commission

Il faut maintenant aller plus loin, et briser définitivement le dogmatisme de la Commission en rappelant quelques vérités de bon sens : l'agriculture a pour objet premier d'assurer l'alimentation de notre population, et non de réparer les dégâts causés à l'environnement par des industries polluantes, et par des transports internationaux inconsidérément multipliés par une mondialisation libérale devenue folle. L'objectif de sauver la planète est certes respectable, mais il doit s'exprimer par une politique plus respectueuse de la spécificité de l'agriculture, et plus courageuse vis-à-vis des grands groupes qui sont passés maîtres dans l'art du

Le Pacte vert est le projet phare de la Commission. Dès le 11 décembre 2019, la présidente Ursula von der Leyen le présentait comme une « nouvelle stratégie de croissance » affectant tous les domaines de l'économie, dont l'agriculture, en vue d'assurer une « transition » vers une meilleure prise en compte des défis climatiques et environnementaux. Son objectif ultime est de faire de l'Europe, d'ici 2050, le premier continent « climatiquement neutre ». Cette ambitieuse feuille de route a donné naissance à l'adoption d'une multitude de textes, caractérisée par une complexité dont seule l'UE a le secret et dont plusieurs ont vocation à bouleverser l'agriculture européenne.

Parmi ceux-ci, la stratégie Farm to Fork (« De la ferme à la fourchette ») est le texte qui illustre le mieux les dangers que cette transition écologique à marche forcée fait peser sur l'agriculture française. Qu'on en juge : à l'horizon 2030, elle exige une diminution de 50 % de l'utilisation des pesticides, de 50 % de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage, de 20 % de l'utilisation d'engrais, et une augmentation de l'agriculture biologique jusqu'à 25 % du volume total de l'agriculture (alors qu'elle n'en représente que 9 % en France à l'heure actuelle).

Les dangers de la stratégie Farm to Fork

Dès le début, cette stratégie a suscité l'inquiétude. Quatre études, dont une commandée par la Commission elle-même, ont très vite annoncé que sa réalisation entraînerait une diminution de 15 % de la production agricole européenne, ce qui équivaudrait à une mise à mort pour bon nombre de secteurs de l'agriculture française, déjà fortement ébranlés par la concurrence déloyale encouragée par l'UE elle-même à travers ses traités de libre-échange. Comble de l'ironie, ces études indiquent que l'écologie n'en sortirait même pas renforcée, cette chute de production étant

« L'objectif de sauver la planète est certes respectable, mais il doit s'exprimer par une politique plus respectueuse de la spécificité de l'agriculture »



lobbying à Bruxelles. Il doit s'appliquer aussi par une politique permettant de réconcilier le développement de l'agriculture avec l'écologie, grâce à l'utilisation du numérique et des technologies de captage du carbone, ou encore de la mutagenèse dont un obstacle juridique vient d'être levé par un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 7 février 2023. ●

MALADIES RARES : UNE ERRANCE DIAGNOSTIQUE TOUJOURS PRÉOCCUPANTE, MAIS DE VRAIES AVANCÉES AUSSI

L'hôpital va mal, la désertification médicale s'aggrave... Dans un tel contexte, la situation pour les patients atteints de maladies rares peut s'avérer encore plus compliquée. Selon le référentiel de la Banque Nationale de Données Maladies Rares (BNDMR), il faut en moyenne trois ans avant leur arrivée au guichet unique, qui coordonne leur prise en charge diagnostique et thérapeutique. Ce délai est un vrai point noir les concernant, malgré la priorité donnée à cette problématique par l'actuel plan national maladies rares (PNMR).

Il s'agit du troisième PNMR, mis en œuvre pour les années 2018-2022. Cette année, place à l'évaluation et à la préparation d'un quatrième plan, pour une entrée en vigueur en 2024, avec les financements associés. Les efforts doivent se poursuivre pour améliorer ce temps d'attente, ainsi que la prise en charge globale de ces malades. Il existe de vrais espoirs d'y parvenir, avec par exemple les progrès de l'Intelligence artificielle, la coopération au-delà des frontières au sein de l'Europe, le développement des techniques de diagnostic moléculaire, l'adoption du Plan France Médecine Génomique (PFMG) 2025, le plan Santé 2030, doté d'un budget de 7 milliards d'euros, et qui vise entre autres à soutenir l'essor des biothérapies, avec des biomédicaments dont on attend beaucoup notamment pour les maladies rares. Sur les plus de 7 000 répertoriées, 95 % demeurent quand même sans traitement ! D'où d'ailleurs la volonté d'une prescription en accès précoce pour les acteurs de terrain, afin de pouvoir pallier autant que possible ce désert thérapeutique, et la révision de la méthode d'expertise de la Haute Autorité de Santé (HAS) relative aux nouveaux types d'essais cliniques, afin de les adapter à ces maladies.

Dans la série des bonnes nouvelles, on peut ajouter l'ouverture du dépistage néonatal à d'autres pathologies. Sept maladies supplémentaires, soit 13 au total, sont désormais dépistées chez les nouveau-nés, en plus de la surdité néonatale. Objectif : « prendre en charge le bébé avant même l'apparition des premiers signes [de la maladie], pour lui permettre de se développer sans séquelles et de grandir le mieux possible », explique le ministre de la Santé, François Braun, dans un communiqué. Et de nouveaux dépistages devraient suivre en 2023, car la HAS s'est déjà prononcée en leur faveur. De quoi aussi donner l'espoir que la France rattrape son retard, après avoir été l'un des pays pionniers en la matière. Aujourd'hui, elle apparaît largement dépassée face à l'Italie, la championne (près de 50 pathologies scrutées), et le Portugal, l'Autriche ou encore la Pologne qui en cherchent 29. Mais avec ces dernières décisions, la France pourrait donc remonter aux tout premiers rangs. Il reste maintenant à voir combien de temps il va falloir avant leur mise en place. Car c'est tout un engrenage - la diffusion des informations à tous les professionnels concernés / la constitution des ressources suffisantes pour les laboratoires - qui reste à se constituer.



**Stéphanie
Fontaine**

LES MALADIES RARES PORTENT MAL LEUR NOM

Sylvie RETAILLEAU

► Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Si les maladies rares représentent en France une mosaïque de 7000 maladies, elles atteignent en réalité aujourd'hui plus de 3 millions de personnes dans notre pays. Elles concernent dans la moitié des cas des enfants de moins de 5 ans et sont responsables de 10 % de leurs décès.

Face à cet enjeu majeur de santé publique, la loi relative à la politique de santé publique promulguée le 9 août 2004 a placé la lutte contre les maladies rares comme l'une des 5 priorités de santé publique, la France a été le premier pays d'Europe à avoir mis en place un Plan National Maladies Rares qui en est à sa troisième édition (PNMR 3, 2018-2022). Les premiers plans ont permis de lutter contre l'errance et l'impasse diagnostiques, le futur PNMR 4 sera centré sur les thérapies qui deviennent une réalité pour les patients.

« plus de 90 % de ces maladies ne disposent pas de traitement spécifique »

De 2011 à 2021, plus de 500 projets ont été financés par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) pour plus de 400 millions d'euros. Une des illustrations les plus emblématique de l'ambition française pour la recherche sur les maladies rares est le financement, en mars 2011, de l'Institut Imagine qui a bénéficié d'une subvention pour son projet d'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) de 64,7 millions d'euros sur 10 ans. Aujourd'hui, Imagine rassemble 1000 médecins, chercheurs et ingénieurs rassemblés autour d'une même cause et participe à plus de 500 essais cliniques portant sur des maladies rares d'origine génétique. La recherche sur les maladies rares est aussi une ambition européenne ! C'est ainsi que les maladies rares ont été l'objet de la première vague de l'instrument de financement ERA-Net (European Research Area Network) mis en place en 2006 par la Commission européenne et, sous coordination française, trois

éditions de l'ERA-NET E-RARE se sont succédées et amplifiées. Depuis 2019, l'European Joint Program on Rare Diseases porte encore plus haut la place de l'Europe dans ce combat. Ces actions pilotées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont évidemment menées en lien avec les actions conduites par le ministère de la Santé et de la Prévention, en particulier via la labellisation de centres de références maladies rares (CRMR) et le financement des projets hospitaliers de recherche clinique. Les associations de patients sont étroitement impliquées dans la définition et la réalisation de ces actions. Enfin, la recherche sur les maladies rares (comme celle sur le cancer) bénéficie d'un soutien indirect, mais majeur, via la stratégie d'accélération des biothérapies. Ce soutien s'opère par le biais des plateformes académiques de développement de production de thérapies cellulaires ou géniques, les intégrateurs, ou par les appels à manifestation d'intérêt qui financent des produits et les biotech qui les portent. Ces réalisations françaises et européennes sont importantes mais ne doivent pas nous faire baisser la garde. En décembre 2022, le colloque intitulé « 10 ans de contribution de l'ANR au domaine des maladies rares » a été l'occasion de faire un état des lieux de nos réalisations. Il a permis de rappeler que plus de 90 % de ces maladies ne disposent pas de traitement spécifique et qu'un quart des patients attendent encore leur diagnostic après 5 ans d'évolution de la maladie. Aussi, nous souhaitons pouvoir impulser un nouvel élan à la recherche sur les maladies rares. Pour cela, l'Inserm dans son rôle d'agence de programme doit, en lien avec les acteurs aussi bien du soin que les industriels, participer à construire la prochaine version de notre PNMR. Le Plan Innovation Santé de France 2030 est une opportunité supplémentaire d'accélérer cette stratégie. Et nous agissons également, notamment avec l'Agence de l'Innovation en Santé, pour l'accompagnement de l'accès au marché de l'innovation pour les maladies rares. ●

éditions de l'ERA-NET E-RARE se sont succédées et amplifiées. Depuis 2019, l'European Joint Program on Rare Diseases porte encore plus haut la place de l'Europe dans ce combat. Ces actions pilotées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont évidemment menées en lien avec les actions conduites par le ministère de la Santé et de la Prévention, en particulier via la labellisation de centres de références maladies rares (CRMR) et le financement des projets hospitaliers de recherche clinique. Les associations de patients sont étroitement impliquées dans la définition et la réalisation de ces actions. Enfin, la recherche sur les maladies rares (comme celle sur le cancer) bénéficie d'un soutien indirect, mais majeur, via la stratégie d'accélération des biothérapies. Ce soutien s'opère par le biais des plateformes académiques de développement de production de thérapies cellulaires ou géniques, les intégrateurs, ou par les appels à manifestation d'intérêt qui financent des produits et les biotech qui les portent. Ces réalisations françaises et européennes sont importantes mais ne doivent pas nous faire baisser la garde. En décembre 2022, le colloque intitulé « 10 ans de contribution de l'ANR au domaine des maladies rares » a été l'occasion de faire un état des lieux de nos réalisations. Il a permis de rappeler que plus de 90 % de ces maladies ne disposent pas de traitement spécifique et qu'un quart des patients attendent encore leur diagnostic après 5 ans d'évolution de la maladie. Aussi, nous souhaitons pouvoir impulser un nouvel élan à la recherche sur les maladies rares. Pour cela, l'Inserm dans son rôle d'agence de programme doit, en lien avec les acteurs aussi bien du soin que les industriels, participer à construire la prochaine version de notre PNMR. Le Plan Innovation Santé de France 2030 est une opportunité supplémentaire d'accélérer cette stratégie. Et nous agissons également, notamment avec l'Agence de l'Innovation en Santé, pour l'accompagnement de l'accès au marché de l'innovation pour les maladies rares. ●

Aussi, nous souhaitons pouvoir impulser un nouvel élan à la recherche sur les maladies rares. Pour cela, l'Inserm dans son rôle d'agence de programme doit, en lien avec les acteurs aussi bien du soin que les industriels, participer à construire la prochaine version de notre PNMR. Le Plan Innovation Santé de France 2030 est une opportunité supplémentaire d'accélérer cette stratégie. Et nous agissons également, notamment avec l'Agence de l'Innovation en Santé, pour l'accompagnement de l'accès au marché de l'innovation pour les maladies rares. ●

Aussi, nous souhaitons pouvoir impulser un nouvel élan à la recherche sur les maladies rares. Pour cela, l'Inserm dans son rôle d'agence de programme doit, en lien avec les acteurs aussi bien du soin que les industriels, participer à construire la prochaine version de notre PNMR. Le Plan Innovation Santé de France 2030 est une opportunité supplémentaire d'accélérer cette stratégie. Et nous agissons également, notamment avec l'Agence de l'Innovation en Santé, pour l'accompagnement de l'accès au marché de l'innovation pour les maladies rares. ●



Jazz Pharmaceuticals s'engage à continuer d'innover au service des patients atteints de maladies rares et de leurs familles

Développer un médicament est un processus exigeant.

Il faut près de 10 ans pour développer un médicament. A chaque étape, il est indispensable de travailler en étroite collaboration avec les professionnels de santé et les associations de patients pour répondre au mieux à leurs besoins et aux attentes de leurs familles.

Notre priorité, c'est une approche scientifique rigoureuse.

Les patients comme les professionnels de santé doivent pouvoir accéder à des médicaments qui ont fait leurs preuves et dont le profil de sécurité est connu. Nous mettons en oeuvre des études cliniques rigoureuses afin de démontrer l'efficacité, la sécurité et la qualité de nos produits.

Notre engagement : continuer à innover afin d'envisager de nouvelles options pour les patients.

En investissant de façon significative dans la recherche et le développement, nous permettrons l'approbation d'au moins cinq nouveaux médicaments d'ici à la fin de la décennie pour répondre aux besoins non couverts des patients atteints de maladies rares.



**Transformer la vie
des patients atteints
de maladies rares
en onco-hématologie
et en neurologie**

Jazz Pharmaceuticals est une société biopharmaceutique mondiale dont l'objectif est d'innover pour transformer la vie des patients et de leurs familles. Nous nous consacrons à la mise au point de médicaments qui changent la vie des personnes atteintes de maladies graves - souvent avec des options thérapeutiques limitées ou inexistantes.

Nous disposons d'un portefeuille diversifié de médicaments commercialisés et de nouveaux produits candidats, à un stade précoce ou avancé de développement, dans les domaines des neurosciences et de l'onco-hématologie. Jazz compte des employés partout dans le monde, au service des patients dans près de 75 pays.

SUR LES MALADIES RARES, LE SÉNAT EST AUX AVANT-POSTES DE L'ACTION

Catherine DEROCHE

- ▶ Sénatrice LR de Maine-et-Loire
- ▶ Présidente de la commission des Affaires sociales au Sénat
- ▶ Membre de la Commission des comptes de la sécurité sociale



La lutte contre les maladies rares requiert un meilleur repérage, une prise en charge adaptée, mais aussi un ambitieux effort d'amélioration des connaissances, trois chantiers auxquels le Sénat a contribué récemment.

C'est en effet lui qui a renforcé l'arsenal de dépistage, en introduisant en première lecture dans le projet de loi bioéthique la possibilité de réaliser, avec l'accord des parents, un examen génétique du nouveau-né. L'arrêté du 9 novembre dernier a ainsi complété la liste où figurent la phénylcétonurie, la mucoviscidose et la surdité permanente par sept autres pathologies rares, telles que l'homocystinurie ou la leucinosé. La loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2023 a en outre fait un pas, conformément aux dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), vers le dépistage à la naissance de la drépanocytose en population générale, et non plus de manière ciblée comme c'est aujourd'hui le cas.

Le développement de solutions de prise en charge exige un effort accru. La France n'est par exemple qu'au cinquième rang européen pour l'accueil d'essais cliniques de phases précoces. La proposition de loi relative à l'innovation en santé, adoptée au Sénat en février 2022, apportait à ces questions des réponses intéressantes : elle simplifiait le fonctionnement des comités de protection des personnes et rendait possible leur spécialisation en pédiatrie et dans les maladies rares.

L'équation économique de la prise en charge reste une difficulté considérable. La France ne se classe qu'au 21^e rang sur 28 pays

« La France ne se classe qu'au 21^e rang sur 28 pays européens en termes de rapidité d'accès aux molécules - et les délais d'accès seraient encore plus longs en ce qui concerne les médicaments innovants. »

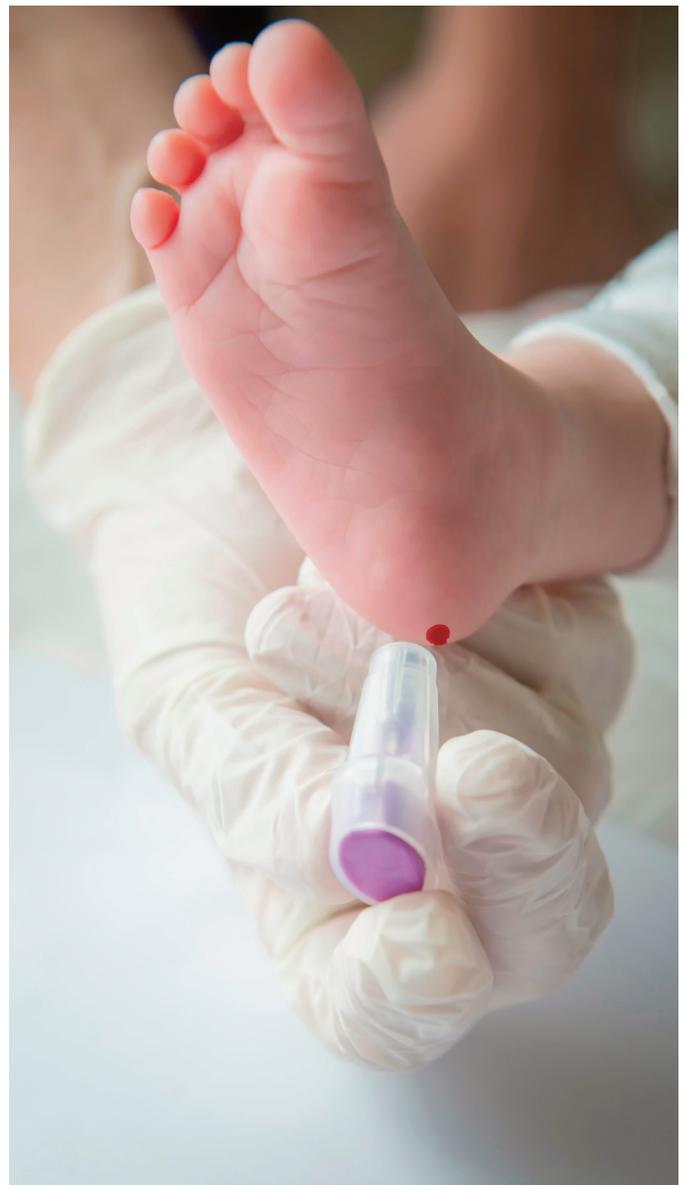
européens en termes de rapidité d'accès aux molécules - et les délais d'accès seraient encore plus longs en ce qui concerne les médicaments innovants. La commission des affaires sociales du Sénat défend de longue date une réforme de nos procédures, en les asseyant sur la notion de « valeur thérapeutique relative » et en conditionnant le remboursement à l'apport de données complémentaires collectées en vie réelle.

La HAS, pour sa part, explore depuis deux ans, outre des procédures

accélérées concentrées sur les évaluations à forte valeur ajoutée, la voie des avis conditionnels pour certains médicaments prometteurs dans des maladies graves en situation de besoin médical non couvert.

Mais c'est plus largement le pilotage et l'identification des innovations utiles qui constituent un défi. L'Agence de l'innovation en santé créée en novembre dernier devra contribuer à accélérer leur diffusion. La commission des affaires sociales avait plaidé pour un service chargé de suivre le développement des thérapies innovantes prometteuses, d'attribuer une présomption d'innovation à certains développements afin de faciliter le lancement d'un essai clinique ou un accès rapide au marché, servir de guichet unique pour le dépôt de candidature aux appels d'offres, et simplifier les procédures de transfert de propriété intellectuelle. Le périmètre retenu semble hélas un peu moins ambitieux.

Sur le plan de la recherche et du continuum avec le soin, les financements publics restent insuffisants - dans les centres de référence par exemple. L'année 2023 devrait voir la création de six nouveaux instituts hospitalo-universitaires (IHU) : c'est une bonne nouvelle car ce modèle a fait la preuve de sa pertinence - et peut encore exploiter les intéressantes propositions faites par nos collègues de la commission des finances il y a tout juste un an. ●



MALADIES RARES : L'URGENCE D'UN 4^E PLAN NATIONAL

Philippe BERTA

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) du Gard
- ▶ Président du groupe d'études Maladies rares à l'Assemblée
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Membre du conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine
- ▶ Membre du Haut conseil de l'évaluation de la recherche



Le combat pour imposer l'appellation « maladies rares » et en expliciter la définition est toujours d'actualité, même si d'indéniables progrès dans sa compréhension ont été effectués ces dernières années. Cette dénomination correspond aux plus de 7 000 pathologies surtout génétiques. Certaines sont de nature neuromusculaire et bien vulgarisées par l'association AFM-Téléthon, d'autres correspondent aux cancers pédiatriques. Plus de 80 % concernent essentiellement les enfants et ce sont bien plus de 3 millions de personnes qui en sont porteuses, soit au moins une famille sur 20.

Devant une telle complexité, mais aussi une telle urgence, la France s'est dotée de trois « Plans Nationaux Maladies Rares » successifs ou PNMR, qui ont abouti à une organisation exemplaire à travers la création de 23 filières de santé s'appuyant sur 387 centres de référence et 1 800 centres de compétence pour un suivi global au plus proche des personnes malades. Les malades se

sont organisés à travers un tissu associatif dense et majoritairement intégré au sein de l'Alliance maladies rares qui compte plus de 300 associations. Le site Maladies Rares Info Services se charge de l'écoute, du soutien et de l'information à l'adresse des patients, de leurs proches et des professionnels de santé.

Le 3e PNMR, mis en œuvre pour les années 2018-2022 et prolongé en 2023, a pour objet central la réduction des quelque quatre années d'errance diagnostique moyennes avant l'arrivée du patient dans le bon service hospitalier apte à assurer sa prise en charge diagnostique et éventuellement thérapeutique. Si le 3e PNMR doit être évalué, un 4e plan ambitieux est désormais attendu par l'ensemble des acteurs pour la fin 2023.

En plus de la surdité, des progrès notables ont été enregistrés par l'ouverture récente du diagnostic néonatal de 6 à 13 pathologies. Si d'autres sont à venir, l'effort dans le domaine du diagnostic devra être poursuivi tant la France demeure très en retard. L'objectif de « prendre en charge le bébé avant même l'apparition des premiers signes [de la maladie], pour lui permettre de se développer sans séquelles et de grandir le mieux possible », voulu par le ministre de

« L'essor rapide des biothérapies l'exige : comment assumer demain qu'un enfant ne puisse plus être soigné faute d'un diagnostic, ou d'un diagnostic trop tardif ? »

la Santé, ne pourra être réalisé qu'à travers une utilisation systématique du séquençage génomique comme le démontrent divers travaux réalisés à l'étranger. L'essor rapide des biothérapies l'exige : comment assumer demain qu'un enfant ne puisse plus être soigné faute d'un diagnostic, ou d'un diagnostic trop tardif ?

Pour que la France prenne toute sa place dans l'explosion de ces médicaments de thérapie innovante, toute la chaîne de valeur, de la recherche fondamentale à la mise sur le marché, se devra d'être revisitée au plus vite et la nouvelle Agence de l'Innovation en Santé devra y contribuer. On peut citer pêle-mêle : simplification du paysage de la recherche en santé et de ses processus de valorisation-transfert avec de nouveaux moyens, la mise en place de méthodologies d'évaluation adaptées à ces biomédicaments destinés à un nombre restreint de patients et dont le prix restera élevé par les contraintes de bioproduction, par la taille du marché, par des durées de traitement limitées, voire en one-shot. Ceci induira à la société d'immenses bénéfices sur le temps long sans parler de la qualité de vie du patient et de sa famille. Il reste de nombreux défis. Et il s'agit d'une véritable urgence. ●



Les Maladies Dermatologiques Rares (MDR)

Un fardeau individuel majeur pour le patient & sa famille : Les MDR conjuguent : souffrance physique (la peau brûle, décolle, démange...), souffrance psychologique et difficulté d'intégration sociale, fardeau socio-économique: reste à charge important.

Ces maladies sont sans traitements curatifs, pour beaucoup d'entre elles d'origine génétique et présentes dès la naissance. Elles partagent des risques de complications sévères: infection, douleur, retentissement fonctionnel, dénutrition, cancérisation cutanée.

Une prise en charge en réseau structuré au niveau national & international : La filière nationale de soins et de recherche (FIMARAD) inclut 5 centres de références (CRMR) avec leur réseau de centres de compétences, associations de patients, laboratoires de diagnostic et de recherche adossés. Les CRMR de FIMARAD sont des acteurs actifs du réseau européen des MDR, l'ERN-Skin. Ces réseaux ont permis de stimuler un partage d'expérience entre tous les acteurs concernés avec un intérêt démontré. Pour ex., dans le syndrome de Lyell (réaction allergique dramatique à la prise de certains médicaments) des études confirment qu'actuellement, les soins de support harmonisés au niveau international restent la meilleure chance de survie du patient à la phase aiguë.

Des espoirs justifiés par de réelles avancées thérapeutiques : Elles sont concrètes permettant de traiter les symptômes sévères qui rendent le quotidien impossible: un vrai tournant !

Beaucoup de ces avancées vont de pair avec les avancées concernant les maladies fréquentes de la peau avec un **repositionnement de médicaments existants** : pour ex., de nouvelles biothérapies très efficaces dans le traitement de l'eczéma atopique ou du psoriasis peuvent notablement améliorer des gnodermatoses comme les ichtyoses ou les épidermolyses bulleuses ou des maladies bulleuses auto-immunes. Des molécules d'intérêt en cancérologie montrent une efficacité dans des troubles de la kératinisation sévère. Les dermatoses rares bénéficient de la connaissance acquise pour ces traitements utilisés dans des dermatoses fréquentes. Les rendre accessibles aux

patients atteints de maladies rares, quand justifié, est indispensable. **Avancées en thérapie génique** avec des ouvertures thérapeutiques aujourd'hui concrètes ! C'est le cas d'une thérapie génique réalisée par application d'un gel contenant un virus sécurisé sur la peau du patient, ce virus à partir de son propre matériel génomique produit la protéine déficiente et ainsi corrige le défaut dans la peau du patient. **Méthodes innovantes** illustrées par le traitement in utero de fœtus atteints d'une forme particulière de gnodermatose. La protéine recombinante injectée in utero est absorbée par le fœtus.

Espoirs justifiés concrets pour « dès demain » mais inquiétudes profondes pour aujourd'hui : ATTENTION ces promesses futures ne doivent pas faire oublier les manques criants actuels dans notre système de soins. Pas de succès thérapeutiques à attendre demain si pas de prise en charge aujourd'hui à la hauteur des ambitions du plan maladies rares, avec par ex., les moyens d'appliquer les protocoles nationaux de soins produits par FIMARAD. Les MDR nécessitent des soins spécifiques longs et complexes et une prise en charge, tant à l'hôpital qu'en ville, pluridisciplinaire. Les carences tant en milieu hospitalier qu'en réseau de ville ne permettent pas d'assurer cette qualité. N'acceptons pas qu'au tournant de ces vraies possibilités thérapeutiques innovantes, les soins quotidiens non couverts avec un réseau ville hôpital insuffisant, ne permettent pas aux patients d'être en état de bénéficier de ces progrès.

Pr Christine Bodemer, coordinatrice des réseaux FIMARAD et ERN-Skin



ALERTE : Les malades sont en difficulté et leurs associations aussi !

Les Plans Maladies Rares successifs n'auraient pu apporter les améliorations que l'on sait sans l'engagement associatif. Pourtant, beaucoup reste à faire, en particulier pour les maladies rares dermatologiques :

POUR LES MALADES

• La prise en charge

- La raréfaction des praticiens (généralistes et dermatologues)* rend presque impossible l'accès à une première consultation qui permette d'enclencher les examens nécessaires au diagnostic. De ce fait, les patients renoncent à obtenir un rendez-vous, et donc c'est une perte de chance et, bien souvent, une aggravation de leur état.
- La fermeture de lits, voire de services entiers de dermatologie, complique inutilement l'accès à un suivi médical efficace. De ce fait, les patients font de nombreux kilomètres pour accéder à l'expertise nécessitée par leur pathologie.

• **Les soins infirmiers complexes** : Ils ne sont pas cotés à leur juste valeur ce qui rend l'intervention des professionnels difficile voire impossible. De ce fait, ce sont les aidants familiaux qui suppléent et effectuent les soins. Ce n'est pas leur rôle...

• **La coordination ville-hôpital** : seule 1 personne sur deux est satisfaite de la relation entre son médecin généraliste et le centre expert**. Une meilleure organisation de réseaux locaux, incluant d'autres professionnels de santé (infirmier(e)s, kinés, pharmaciens, etc.) et en lien avec les centres experts est indispensable.

• **Le soutien psychologique** : Seuls 33 % des centres de référence proposent un soutien psychologique (**). De

ce fait, les malades souffrent en silence et ne sont pas pris en charge. Malgré les annonces gouvernementales, trop peu de psychologues proposent le dispositif « MonPsy ».

- **Le soutien médico-social** : seuls 20 % des centres de référence ou de compétence proposent les services d'un(e) assistant(e) social(e) et 30 % une information complète sur les aides sociales et financières (frais de transport, affection longue durée, AEEH, AAH, etc.)**. De ce fait, 85 % des familles éligibles à l'AEEH ne la touchent pas comme 61 % des personnes éligibles à l'AAH.
- **La transition enfant-adulte** : 1 association sur 2 indique n'est pas satisfaite de l'accompagnement proposé entre un service pédiatrique et un service adulte **

POUR LES ASSOCIATIONS

Le gouvernement charge les associations d'assurer le succès de ses projets en santé et c'est encore plus vrai pour les maladies rares.

Les associations n'ont jamais été rémunérées pour ces missions de service public. *Elles sont maintenant épuisées.*

En dépit des déclarations de quelques grosses associations avantagées, les bénévoles ne pourront assurer l'efficacité d'un 4ème plan.

Le travail considérable effectué par les petites associations n'est pas reconnu et le gouvernement ne rémunère pas les actions qu'il leur demande.

Leur pérennité est en péril.

IL EST URGENT D'AGIR !

Marie-Claude BOITEUX,
présidente de l'association Cutis Laxa Internationale &
Fédération Française de la Peau (FFP)



* « déserts médicaux : 22 millions de français abandonnés » Enquête Marianne et le Guide Santé – septembre 2022

**Enquête Viavoice pour Alliance Maladies rares (<https://alliance-maladies-rares.org/actus/enquete-alliance-maladies-rares-viavoice-les-grands-enseignements/>)

SANS DIAGNOSTIC, UNE VIE EN SUSPENS

Paul CHRISTOPHE

- ▶ Député Horizons et App. du Nord
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre du groupe d'études Handicap et inclusion
- ▶ Conseiller départemental du Nord



recherche contre les cancers pédiatriques réhaussant ainsi le budget 2022 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à plus de 700 millions d'euros. Ces crédits ont en effet vocation à abonder la création d'un fonds de recherche sur les cancers.

« Aucune projection n'est possible : l'attente est permanente pour tenter d'identifier le mal qui paralyse l'enfant »

L'Institut national du cancer a également mis en place une politique de labellisation des Centres de recherche intégrée d'excellence en cancérologie pédiatrique appelée PEDIACRIE. L'objectif est d'offrir à la recherche translationnelle en cancérologie pédiatrique de nouvelles conditions opérationnelles, afin d'optimiser et d'accélérer la production de nouvelles connaissances, et de favoriser leur diffusion, ainsi que leurs applications dans la prise en charge de ces cancers.

L'augmentation de ces moyens permettra, à terme, de pouvoir améliorer l'identification des maladies dont sont victimes les enfants, et de mettre en place un véritable dispositif thérapeutique. Cette reconnaissance entrainera également la mise en place de mécanismes sociaux protecteurs pour les parents, leur octroyant un droit au répit bien mérité. ●

Aujourd'hui, en France, plus de trois millions de personnes souffrent de maladies rares. D'après la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une maladie rare est une maladie qui touche moins de 5 personnes sur 10 000.

Les trois quarts de ces pathologies touchent les enfants, la plupart avant l'âge de 5 ans.

Dès la naissance de l'enfant, les premiers signes du trouble apparaissent rapidement. Un véritable parcours du combattant s'impose ensuite pour les parents.

En effet, la confrontation immédiate avec l'état de santé d'un enfant qui se dégrade, sans aucune connaissance précise de son origine, génère du doute, du découragement, voire de la culpabilité chez ses proches qui se retrouvent désemparés.

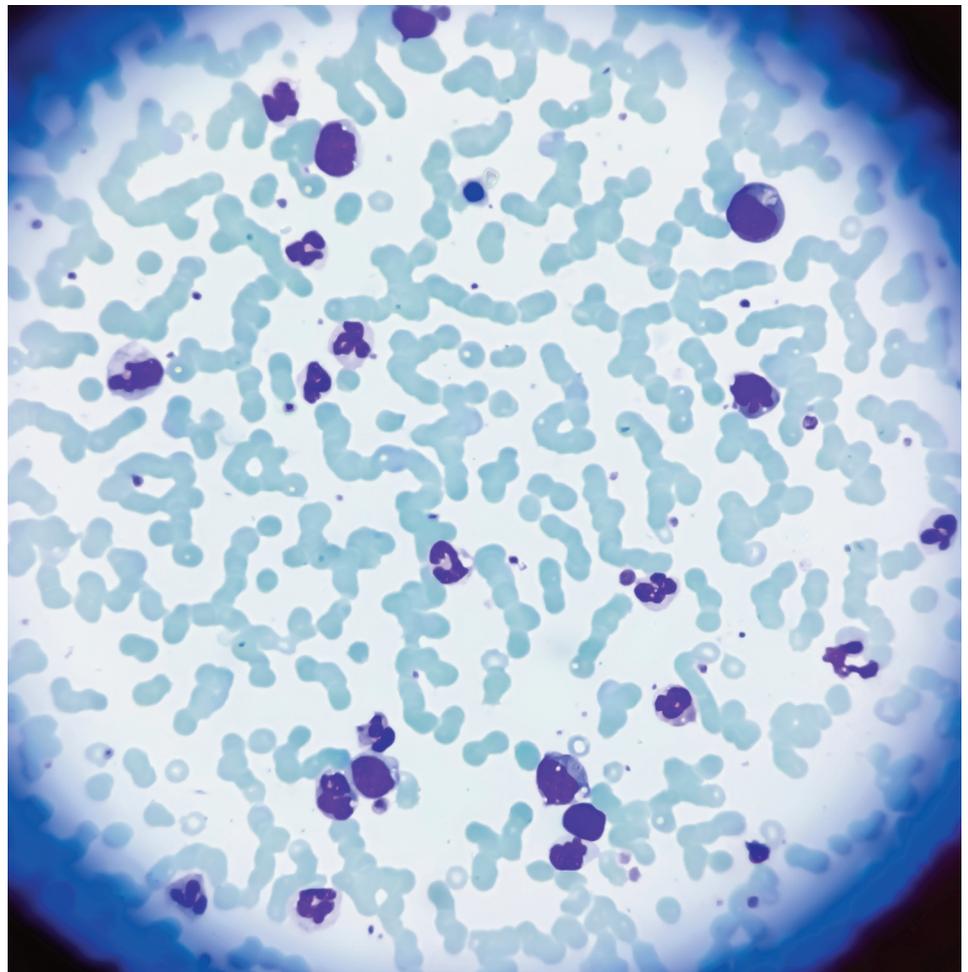
Dans le cadre de mes travaux parlementaires pour une meilleure prise en charge des parents aidants, j'ai pu constater la solitude parfois extrême que peuvent ressentir ces auxiliaires de l'ombre.

En moyenne, le délai entre les premiers symptômes d'une maladie rare et le diagnostic est de 18 mois. L'errance peut également parfois durer des années.

C'est donc une vie en suspens, une vie transitoire, qui, progressivement, s'installe. Aucune projection n'est possible : l'attente est permanente pour tenter d'identifier le mal qui paralyse l'enfant. Sur ces 7 000 maladies rares identifiées, plus de 80% sont d'origine génétique. Or, les maladies génétiques sont le plus souvent polygéniques.

Multifactorielles, à hérédité complexe, ces anomalies génétiques s'expriment de façon très variable selon les individus. L'objectif est bien d'accentuer la recherche pour tenter de déceler le gène déclencheur, seul moyen de pouvoir, ensuite, trouver des traitements comme de nouvelles thérapies innovantes ou le repositionnement de molécules utilisées pour d'autres pathologies.

L'Assemblée nationale a par ailleurs récemment voté une rallonge de 20 millions d'euros en faveur de la



MALADIES RARES : L'UNION EUROPÉENNE DEVRAIT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX TRAITEMENTS

Pascale GRUNY

- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Vice-présidente de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Présidente du groupe d'études Économie



Le traitement des maladies rares représente un défi sous l'angle économique dans la mesure où le faible nombre de personnes concernées limite le retour sur investissement pour les laboratoires privés. Il revient alors aux pouvoirs publics d'apporter l'appui nécessaire pour que nos concitoyens malheureusement atteints par ces maladies puissent se soigner.

En complément de ses États membres, l'Union européenne (UE) a un rôle majeur à jouer en raison de ses compétences dans le domaine de la recherche et de la mise sur le marché des médicaments orphelins.

D'une part, l'UE, qui prévoit de consacrer, dans le cadre du programme Horizon Europe, 8,2 milliards d'euros sur la période

devraient pouvoir bénéficier des mesures d'aide à la recherche sur les maladies rares, prévues par le règlement (CE) n° 141/2000 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1999 concernant les médicaments orphelins destinés au traitement des maladies rares, et qui sont aujourd'hui réservées aux seules PME.

D'autre part, pour inciter les laboratoires pharmaceutiques à développer des médicaments orphelins, il est nécessaire de leur

« De fait, ce n'est pas parce que les médicaments disposent d'une autorisation de mise sur le marché qu'ils sont effectivement mis sur le marché et accessibles. »

assurer une certaine rentabilité. Le même règlement (CE) n° 141/2000 prévoit que les laboratoires pharmaceutiques qui mettent sur le marché un médicament orphelin bénéficient d'une exclusivité commerciale pendant dix ans, les États membres et la Commission s'engageant à ne pas délivrer d'autorisation de mise sur le marché pour un médicament similaire avec la même indication thérapeutique durant cette période.

Une évaluation de ce règlement menée par la Commission européenne a montré une efficacité discutée de ce dispositif : il a permis d'augmenter le nombre de médicaments orphelins mis sur le marché mais il a également créé un effet d'aubaine entraînant dans 14 % des cas une surcompensation. C'est le cas notamment lorsque des produits à usage bien établi ont été autorisés pour le traitement des maladies rares. Une révision de ce règlement doit être proposée au printemps prochain par la Commission européenne. Il s'agira de veiller à ce que la durée de l'exclusivité commerciale accordée soit modulable, pour tenir réellement compte non seulement de la gravité de la maladie mais aussi de la rentabilité estimée du médicament.

Enfin, il sera nécessaire de prévoir des dispositions pour permettre une réelle accessibilité des patients aux nouveaux médicaments. De fait, ce n'est pas parce que les médicaments disposent d'une autorisation de mise sur le marché qu'ils sont effectivement mis sur le marché et

accessibles. La détermination du prix des médicaments et de leurs conditions de remboursement continue de relever de la compétence des États membres. Toutefois, la révision du règlement (CE) n° 141/2000 doit permettre de proposer au niveau européen des mesures incitatives pour favoriser un accès le plus large possible aux nouveaux traitements. Le Sénat et sa commission des affaires européennes y veilleront ! ●



2021-2027 à la recherche médicale, devra veiller à orienter une part suffisante de ces sommes vers la recherche de traitements contre les maladies rares. Des appels à projets de recherche devront être publiés spécifiquement sur ces maladies, de sorte que des organismes de recherche publics puissent y répondre pleinement dans le cas où aucun partenariat public-privé ne pourrait être mis sur pied. De plus, les instituts de recherche et les universités

L'EUROPE DE LA SANTÉ EST LA CLÉ D'UNE POLITIQUE EFFICACE CONTRE LES MALADIES RARES

Véronique TRILLET-LENOIR

- ▶ Députée française (Renew Europe) au Parlement européen
- ▶ Membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire



Au sein de l'Union européenne (UE), près de 30 millions de personnes sont affectées par l'une des plus de 6 000 maladies rares identifiées à l'heure actuelle. Soit 30 millions de patients confrontés à un risque de diagnostic tardif, à des difficultés d'accès aux traitements et aux essais cliniques, dans un sentiment de perte de confiance, d'incertitude et d'isolement.

La crise sanitaire nous a prouvé, plus d'une fois, à quel point l'échelon européen est indispensable pour agir de manière plus efficace, plus coordonnée, plus solidaire.

Nous avons besoin d'un cadre politique européen défini par la responsabilité sociétale, l'équité, et guidé par les besoins des personnes vivant avec une maladie rare.

La dernière recommandation sur les maladies rares du Conseil de l'UE date de 2009. Grâce à celle-ci, l'Union a progressé en instaurant des Réseaux Européens de référence (ERN) et en promouvant les stratégies et plans nationaux en vigueur dans 23 pays d'Europe.

Nous avons besoin d'une mise en commun des ressources rares, des expertises spécialisées et des informations fournies par des bases de données larges et fiables. Sur ce dernier point, la mise en place d'un Espace européen des données de santé devrait permettre d'améliorer les connaissances et de développer les bonnes pratiques communes afin de fournir un accès à un diagnostic rapide et précis, et à des soins adaptés pour les personnes atteintes d'une

maladie rare, quel que soit leur État membre d'origine ou leur catégorie socio-professionnelle.

Nous avons besoin, sur le modèle des ERN qui doivent être encouragés, renforcés et développés dans de nouveaux types de pathologies, d'un soutien politique, financier, opérationnel et technique aux niveaux européen, national et régional pour établir un écosystème de soins de santé mature et hautement spécialisé. En collaboration avec les organisations de patients et toutes les parties prenantes concernées, cet écosystème a vocation à ne laisser aucun patient dans l'incertitude quant à son diagnostic, sa prise en charge et son traitement.

Nous avons besoin de soutenir et prioriser la recherche fondamentale, clinique, translationnelle et sociale sur les maladies rares en ciblant des fonds de recherche spécifiques. L'échelle européenne, nécessaire pour atteindre la masse critique nécessaire d'experts et de chercheurs, doit être mobilisée dans le domaine de la recherche clinique académique (essais multicentriques européens) et industrielle (pour inverser la tendance à privilégier

« Nous avons besoin d'une mise en commun des ressources rares, des expertises spécialisées et des informations fournies par des bases de données larges et fiables. »

les stratégies de marché). Les coopérations entre chercheurs doivent être renforcées dans le cadre des universités européennes.

Nous avons besoin d'actualiser les plans nationaux et de les adapter à de

nouvelles méthodes diagnostiques et thérapeutiques pour les personnes atteintes de maladies rares, de manière équitable, dans toute l'Union européenne.

Nous avons besoin de progresser dans l'accès aux traitements. La révision de la législation européenne sur les médicaments orphelins, prévue pour mars 2023, sera une opportunité de garantir à tous les patients atteints d'une maladie rare des médicaments accessibles, disponibles et abordables.

L'Europe de la santé est bien un échelon essentiel pour parvenir à une politique efficace, coordonnée et solidaire de lutte contre les maladies rares. Nous avons les moyens d'agir. Nous le devons aux millions de patients qui subissent les conséquences de ces maladies. ●



MALADIES RARES ET CENTRES DE RÉFÉRENCE DE MALADIES RARES

Évelyne RENAUD-GARABEDIAN

- Sénatrice Ratt. LR des Français établis hors de France
- Membre de la commission des Affaires économiques



Au niveau français comme au niveau européen, une maladie est rare quand elle atteint moins d'une personne sur 2 000 en population générale. Les maladies rares concernent un nombre très élevé de personnes, estimé entre 3 et 4 millions de Français, mais aussi de très nombreuses maladies (plus de 7000 maladies définies).

La majorité de ces pathologies sont aussi dites « orphelines » parce que les populations concernées ne bénéficient pas de traitement spécifique. On estime que jusqu'à 80 % des maladies rares ont une origine génétique. Ces maladies rares se caractérisent par une grande variété de signes cliniques qui varient non seulement d'une

« Il est (...) crucial que les budgets alloués aux centres de référence maladies rares soient maintenus voire augmentés, mais surtout que la totalité de ces budgets leur arrivent véritablement. »

maladie à l'autre mais également d'un patient à un autre atteint de la même maladie. Ces maladies présentent des difficultés communes : l'accès au diagnostic, à l'expertise médicale, à une information compréhensible, à un parcours de soins adapté et à une prise en charge efficace des personnes malades et de leurs familles.

La prise en charge de ces patients doit se faire dans des centres hautement spécialisés par des équipes médicales et paramédicales parfaitement formées et très actives y compris dans le domaine de la recherche, seules garantes d'une amélioration régulière du service médical rendu aux patients.

La France a été pionnière dans la structuration de l'organisation de la prise en charge des patients atteints de maladies rares. En effet, depuis une vingtaine d'années, l'État français a mis en place trois plans Nationaux Maladies Rares (PNMR) successifs dont le modèle a été ensuite repris par de nombreux autres pays européens. L'organisation repose sur 23 filières de santé maladies rares, incluant 387 centres de référence et 1757 centres de compétence, permettant un maillage parfaitement équilibré sur l'ensemble du territoire national.

Sur le plan international, plusieurs centres de référence maladies rares français ont intégré la structure des réseaux européens de

référence (ERN), favorisant les échanges de connaissances et des collaborations internationales pour la recherche scientifique.

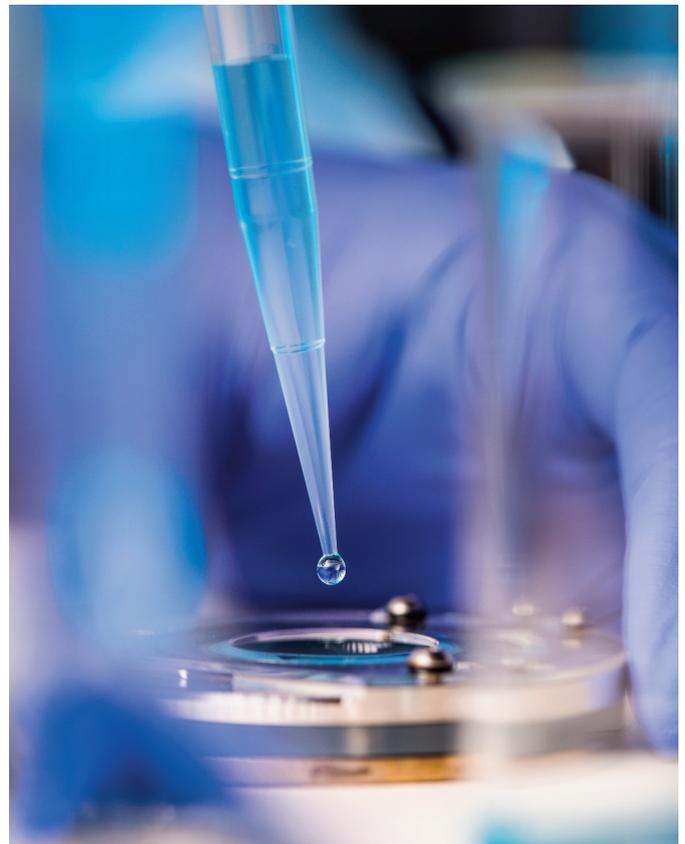
Plusieurs objectifs ont été définis dans le cadre du dernier PNMR (2018-2022), dont : réduire l'errance diagnostique, accroître le potentiel de recherche, améliorer l'annonce diagnostique, ainsi que le parcours de soins des patients et de leur entourage, encourager l'innovation, développer de nouveaux dépistages néonataux, conforter le rôle moteur de la France dans la dynamique européenne.

Les patients, leurs familles et les médecins attendent avec impatience le quatrième PNMR.

Malgré les efforts financiers déjà fournis pour aider des équipes médicales responsables des centres de référence de maladies rares à atteindre les objectifs définis par le ministère, certaines zones d'ombre persistent. En particulier, concernant le financement de ces centres. Les budgets définis par le ministère et supposés arriver dans les centres sont pour une partie importante captés par les hôpitaux auxquels ils sont rattachés, ce qui diminue d'autant leur efficacité.

Notre système de santé autour des maladies rares semble structurellement très bien organisé et fonctionnel, ce qui permet d'améliorer au quotidien la prise en charge des patients, d'assurer une recherche et une production scientifiques de très haut niveau, puis de déposer des brevets français, ce qui sont autant d'éléments excellents pour l'image de la France. Il est donc crucial que les budgets alloués aux centres de référence maladies rares soient maintenus voire augmentés, mais surtout que la totalité de ces budgets leur arrivent véritablement.

Ceci permettra aux équipes médicales et paramédicales, aux patients et à leurs familles, d'être accompagnés au mieux dans leurs parcours de soins au quotidien. ●



TRIBUNES

AVEC UNE INFLATION PLUS FORTE, ÇA SE COMPLIQUE ENCORE POUR LE POUVOIR D'ACHAT !

L'inflation reste « beaucoup trop élevée », mais même si l'année 2023 « ne sera pas brillante », elle s'annonce pour finir « bien meilleure que ce qu'on craignait », a indiqué à Davos la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, le 19 janvier. La reprise interviendra « dès la moitié de l'année 2023 », a rechéri quelques jours plus tard le commissaire européen à l'Économie, Paolo Gentiloni, interrogé par *Le Parisien*. Ces constats valent surtout pour la Zone Euro dans son ensemble, mais pas forcément pour la France... « Des mois difficiles sont devant nous », a d'ailleurs reconnu le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire.

Si l'inflation a quelque peu ralenti en décembre, avec une hausse de l'ordre de 5,9 %, contre plus de 6% en novembre et octobre, l'INSEE a d'ores et déjà averti que la flambée allait de nouveau s'intensifier, avec un pic attendu de 7 % en ce début d'année. D'ailleurs sur l'ensemble de 2023, l'inflation s'annonce pire qu'en 2022, avec notamment la fin des aides dans les stations-service et la révision du bouclier tarifaire. Avec des prix de l'énergie toujours en hausse, les coûts de production vont continuer à s'alourdir.

Michel-Édouard Leclerc n'envisage d'ailleurs pas de baisse des prix dans la grande distribution de si tôt. « En tant que distributeurs, nous savons trois à quatre mois à l'avance comment les prix vont évoluer à travers nos centrales d'achats », a-t-il expliqué fin janvier dans la presse, et pour lui le sommet pourrait intervenir « entre avril et juin », tandis que dans la plupart des autres pays européens, il a d'ores et déjà été franchi.

Bien évidemment, ce contexte pèse sur le pouvoir d'achat des Français, dont les salaires ne progressent pas aussi vite. Selon une étude de l'INSEE, qui a examiné l'évolution par rapport à 2020, tout en prenant en compte les effets de compensation des mesures mises en œuvre par le gouvernement, le revenu moyen disponible a baissé de 720 euros, de début 2021 et mi-2022. Sans surprise, ce sont les ménages résidant hors zone urbaine, plus dépendants à la voiture et plus souvent équipés de chauffage au fioul, et de manière générale les plus modestes, qui ont été les plus pénalisés par cette hausse des prix. Pour soutenir le pouvoir d'achat, le gouvernement compte lancer en mars un panier de vingt produits à très petits prix. Au moment de notre bouclage, les négociations étaient en cours avec la grande distribution. Et c'est la ministre déléguée en charge de la Consommation, Olivia Grégoire, dont l'avis sur la situation française est à retrouver ci-après, qui est en charge de ce dossier.

Stéphanie Fontaine



L'ÉTAT PLEINEMENT MOBILISÉ AUX CÔTÉS DE NOS ENTREPRISES

Olivia GRÉGOIRE

► Ministre déléguée aux Petites et Moyennes entreprises, au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme



Depuis plus de deux ans, notre pays traverse et fait face à une succession de crises exogènes qui viennent mettre en difficulté notre tissu économique et notamment nos plus petites entreprises. Pourtant, notre économie résiste avec beaucoup de force. Pourquoi ? Sans doute grâce à cette ferveur si propre à la France, à cette combativité sans faille qui définit si bien notre pays. Certains prophètes de la peur et apôtres du catastrophisme aimeraient minorer cette réussite, qui est avant tout celle de nos entrepreneurs, et jeter un voile noir sur l'avenir. Ils n'ont aucun intérêt à ce que nos entreprises résistent, car c'est l'assurance qu'ils existent.

Les entrepreneurs français sont des battants qui ne lâcheront rien. Ils ne lâcheront rien parce que leurs entreprises sont bien souvent le résultat du travail d'une vie. Ils ne lâcheront rien car ils sont bien souvent le dernier commerce de proximité dans de nombreuses communes, dont la pérennité est vitale à ces territoires. Ce courage nous oblige, et l'État, comme à chaque fois, répond présent. Cette crise, qui est une crise tant pour nos entreprises que pour les consommateurs, nous la passerons ensemble, coude à coude, en aidant ceux qui en ont le plus besoin et qui sont le plus exposés à la hausse des prix de l'énergie. Car cette fois, contrairement à la pandémie, cette crise touche indifféremment nos entreprises. Notre objectif est donc clair : plus vous êtes petits, plus vous êtes exposés, plus vous êtes aidés et accompagnés.

Cet accompagnement doit se faire au plus proche de nos entreprises et c'est pour cela que la mobilisation des préfetures, des services économiques de l'État mais aussi des

chambres consulaires est totale pour contacter chaque petite entreprise. Il est d'autant plus nécessaire que nos petits entrepreneurs se lèvent très souvent tôt, se couchent tard et n'ont donc pas le temps de faire les démarches de demandes d'aides.

Si nos entreprises doivent être aidées, le pouvoir d'achat des consommateurs doit être lui aussi préservé. Des magasins pleins, c'est une bonne chose, mais il faut qu'il y ait des consommateurs pour acheter. Avec le bouclier tarifaire et les mesures du paquet pouvoir d'achat, nous avons préservé la consommation des Français. Si la consommation ne connaît pas une chute vertigineuse, elle s'adapte dans le temps et dans le type d'achat. On privilégie les vacances et les moments où l'on se retrouve en famille ou entre amis pour profiter.

Cette crise, comme toutes les autres, est temporaire. Nous faisons tout pour qu'elle le soit et que nous passions cette épreuve en ne laissant personne sur le bord de la route. Nous sommes de ceux qui ne se résignent pas face aux difficultés, ceux sur lesquels vous pouvez compter pour vous épauler.

Dans ces moments, beaucoup s'agitent mais surtout brassent de l'air. Nos artisans, nos commerçants, nos petites entreprises n'ont ni

« Notre objectif est donc clair : plus vous êtes petits, plus vous êtes exposés, plus vous êtes aidés et accompagnés. »

besoin de pleureuses ni de prophètes du malheur. Ils ont besoin de savoir à quoi ils ont droit et comment ils peuvent être accompagnés pour l'avoir. Cette mobilisation doit être celle de tous. Pour eux, soyons là. C'est ça la véritable solidarité. ●



CONTRE L'INFLATION, POUR LE POUVOIR D'ACHAT : AGIR POUR LE TRAVAIL ET LA RÉDUCTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

Véronique LOUWAGIE

- ▶ Députée LR de l'Orne
- ▶ Vice-présidente de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Conseillère départementale de l'Orne



la demande sur l'offre. Ensuite, une action massive sur la dépense publique peut permettre d'engager une réduction de charges, de taxes et d'impôts, et ainsi de rendre concrètement du pouvoir d'achat aux Français, ou plus indirectement en donnant par exemple aux entreprises de toutes tailles les moyens de revaloriser le travail et les salaires tout en créant de la richesse.

Une parole publique à recrédibiliser

Bien sûr, j'ai conscience que ce levier n'est pas forcément le plus simple à actionner. Je n'oublie pas que le Gouvernement s'est prêté à une surenchère d'argent public depuis 2019 en « lâchant » 10 milliards d'euros pour répondre à la crise des Gilets Jaunes ou en 2020 par le « quoi qu'il en coûte »...

Naturellement, il existe certains leviers d'action pour contrer l'inflation galopante et améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Un Etat peut, par exemple accepter un déficit de la balance des paiements courants, ou encore utiliser des réserves de change et recourir, si besoin est, aux emprunts extérieurs, ou bien augmenter la production de biens rapidement utilisables, etc.

Je ne dis pas que la solution idoine est là, ni que mon soutien va à l'une ou l'autre de ces propositions. Néanmoins, dans la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons, toute option mérite d'être étudiée soigneusement et sous tous ses aspects, avant d'être balayée d'un revers de la main.

La dépense publique et le travail comme leviers

La période Covid n'a pas fait que mettre durement à l'épreuve notre système de santé et notre économie, elle a aussi profondément questionné notre rapport au travail.

Aussi certaine que les Français ont une exigence accrue en matière de confort et d'épanouissement au travail, la rémunération reste la clé de beaucoup de choses. Il est après tout légitime d'attendre de

« Il est après tout légitime d'attendre de pouvoir vivre dignement des fruits de son labeur, sans avoir à attendre de l'État qu'il distribue des chèques sans provision. »

pouvoir vivre dignement des fruits de son labeur, sans avoir à attendre de l'État qu'il distribue des chèques sans provision.

J'ai toujours cru à la défiscalisation des heures supplémentaires, à l'incitation aux primes voire à l'ouverture d'une possibilité de rachat des congés payés... Les Députés Les Républicains ont d'ailleurs obtenu plusieurs avancées en la matière à l'occasion de l'étude du projet de loi visant au renforcement du pouvoir d'achat, en juillet dernier.

Je crois également qu'il est fondamental d'agir immédiatement afin de réduire la dépense publique. D'abord, cela permettrait de dégager des ressources pour autre chose et réduirait la pression de



Sans remettre en cause le rôle protecteur de l'Etat, il est beaucoup plus aisé d'ouvrir les vannes d'argent public que de les refermer. Après cela, comment les Français peuvent-ils croire celles et ceux, dont je fais partie, qui alertent régulièrement sur la dangerosité du niveau des dépenses publiques et du déficit ?

La tyrannie du court terme ne doit pas empêcher de penser les conséquences sur le temps long. Ces milliards d'euros dépensés peuvent paraître anodins à l'échelle du budget de la France, mais en réalité, par ses choix, l'Etat a contribué à faire croire qu'il n'avait aucune limite et que quoi qu'il arrive, la planche à billets pourrait pourvoir à tout.

Ainsi, il a certainement lui-même contribué à alimenter la spirale inflationniste. Et désormais tout effort budgétaire, bien que colossal au regard de la situation de nos finances publiques, sera perçu comme insignifiant.

Il y a urgence à engager une réduction de la dépense publique, qui doit s'accompagner d'une réorganisation profonde de l'Etat. Car, c'est celle-ci qui, outre une amélioration de la qualité du service public pour mieux servir les citoyens et pour faciliter le travail des agents, permettra d'agir efficacement et durablement sur les dépenses et donc permettra dans le long terme, de diminuer les prélèvements auprès des ménages et des entreprises. Alors, le pouvoir d'achat s'en ressentira. ●

INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION : UNE MESURE DE JUSTICE SOCIALE

Fabien ROUSSEL

- ▶ Secrétaire national du Parti communiste français
- ▶ Député GDR-Nupes du Nord
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale
- ▶ Conseiller municipal de Saint-Amand-les-Eaux



Dans le tumulte social que notre pays endure depuis de longs mois, l'inflation est une cause qui mine terriblement la vie des Françaises et des Français. Avec une hausse des prix annuelle mesurée à plus de 6 % au cours de l'année 2022, le niveau d'inflation qui a cours dans notre pays a dépassé celui que nous avons connu au début des années 1980. Cette hausse n'est pas sans conséquence pour la vie quotidienne de nos compatriotes. Les premiers effets délétères de l'inflation sur les Français sont désormais visibles. Ainsi, selon les derniers chiffres de l'INSEE, sur toute l'année 2022, la consommation de produits alimentaires a diminué en moyenne de 4,6 % alors que la consommation en biens et en services était en hausse de 2,7 %. Concrètement, ces chiffres signifient que les ménages, en particulier les plus modestes,

« Cette mesure permettrait aux ménages les plus modestes de subvenir à leurs besoins (...), ce qui faciliterait la relance des carnets de commandes des entreprises, et éloignerait notre économie du péril récessionniste »

ont restreint leur consommation en matière alimentaire. La faute à des prix trop élevés. Dans ma circonscription et dans la France entière, je sais que beaucoup de personnes ne mangent plus à leur faim et n'ont parfois pas d'autres choix que de se rendre dans les banques alimentaires pour assurer ce besoin vital. À cette nouvelle désastreuse doit s'ajouter l'augmentation spectaculaire des prix du gaz et de l'électricité, laquelle touche nombre de foyers et d'entreprises, pris à la gorge par une envolée des prix qui les condamnent à une grande précarité.

Face à ce phénomène, il est peu de dire que les salaires, eux, n'augmentent pas. Seul le SMIC est indexé sur l'inflation. Résultat : il finit par rattraper les petits salaires qui eux, n'évoluent pas et sont perçus par des millions de travailleuses et de travailleurs. C'est le cas en particulier de celles et ceux qui ont tenu le pays à bout de bras au plus fort de la pandémie et qui se retrouvent à présent dans le désœuvrement le plus complet. Dans la France d'Emmanuel Macron, le capital est roi et les travailleurs sont bien en peine.

Il existe pourtant une solution immédiate et pertinente sur le plan économique pour corriger cette injustice. Je veux parler de l'indexation des salaires sur l'inflation. Avec les députés de mon groupe, nous avons déposé une proposition de loi en ce sens et

nous espérons faire entendre raison à la majorité présidentielle sur ce point.

L'échelle mobile des salaires, dont le principe consiste à augmenter les salaires en fonction de la hausse des prix, a été introduite en juillet 1952 par le Gouvernement d'Antoine Pinay. Hélas, cette

politique salvatrice a été supprimée en 1986, sous la pression de l'Union européenne, avec la complicité de ceux qui voulaient affaiblir l'État

providence.

Les bienfaits économiques de l'indexation des salaires sur l'inflation seraient pourtant nombreux. Cette mesure permettrait aux ménages les plus modestes de subvenir à leurs besoins essentiels. Elle augmenterait considérablement leur pouvoir d'achat, ce qui faciliterait la relance des carnets de commandes des entreprises, et éloignerait notre économie du péril récessionniste envisagé par la Banque de France. Les Françaises et les Français l'ont bien compris et c'est pourquoi, selon un sondage IFOP, ils sont 87 % à soutenir cette proposition.

Reste désormais à agir, pour que le travail soit enfin rémunéré à sa juste mesure, dans le respect de la dignité des travailleuses et des travailleurs de notre pays. ●



LA GUERRE EN UKRAINE N'EXPLIQUE PAS TOUT

Xavier ALBERTINI

- ▶ Député Horizons et App. de la Marne
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Conseiller municipal de Reims



5,2

% C'est le pourcentage moyen de l'inflation en France en 2022. Et objectivement notre pays est, parmi ceux en Europe, qui a le mieux résisté à cette hausse systémique. Mais une moyenne, par définition, est un indicateur global et lorsque l'on se penche dans le détail, le tableau s'assombrit pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens. On ne peut s'en satisfaire. 6,8 % de hausse de l'alimentation, 23,1 % pour l'énergie, voilà des décennies que les Français n'avaient pas été confrontés à une telle hausse des prix. Le Gouvernement a décidé, à juste titre, de mettre en œuvre une série de dispositifs d'amortissement, de soutien à l'attention des particuliers, des entreprises et des collectivités. L'objectif recherché est la préservation de l'activité des entreprises, la sauvegarde des emplois et la défense du pouvoir d'achat en cette année 2022.

Pourquoi cette inflation mondiale ? Par facilité, beaucoup disent « c'est à cause de l'Ukraine ». Mais la facilité fait rarement bon ménage avec l'économie. En 2022, nous avons avant tout pâti de la relance intense de la production mondiale et de la tension sur les matières premières après le ralentissement historique dû à la crise Covid. Des intempéries d'ampleur et la grippe aviaire ont complété le panorama. La crise ukrainienne a servi de prétexte à certains pour justifier une anticipation de la hausse des prix. Mais cette inflation artificielle a été très mineure sur le marché français, la législation Egalim 1 et 2 fonctionnant. En effet, les négociations tripartites entre les producteurs, les industriels et les distributeurs

permettent une grande transparence sur les coûts assumés par chacun.

Le véritable impact de la guerre en Ukraine est en 2023, parce qu'elle a réduit à néant les productions agricoles de cette zone européenne, parce que le conflit avec les Russes a une conséquence grave sur la livraison de gaz et par effet domino sur le prix de l'électricité en Europe. Le gouvernement assume de maintenir des dispositifs pour amortir l'inflation mais en ciblant finement les aides : les ménages les plus fragiles avec le chèque Énergie, les artisans avec les aides aux boulangers notamment ou la création d'un panier anti-inflation. Mais le gouvernement assume aussi de pratiquer le découplage salaire/prix, qui par le passé a montré ses limites en nourrissant l'inflation dans un cercle infernal.

2023 devrait offrir aussi de bonnes nouvelles : les taux directeurs des banques centrales pourraient baisser dans le second semestre

« 2024, voilà l'année qui devrait nous mobiliser pour anticiper de nouvelles tensions mondiales. »

de l'année, et emprunter coûter ainsi moins cher aux États. La croissance devrait quant à elle être meilleure qu'initialement prévue. Et la dette publique serait ainsi maîtrisée.

2024, voilà l'année qui devrait nous mobiliser pour anticiper de nouvelles tensions mondiales. 2024, les projections se confirmant, sera l'année du grand retour de la Chine comme locomotive incontestable de l'économie mondiale, 2023 marquant sa réouverture sur le monde, après trois années de repli sur soi. La demande de biens, de services, d'échanges, commerciaux, culturels va exploser. La production chinoise va repartir très fort et créer une tension sur le marché des matières premières et de l'énergie. Il faut créer les conditions pour que ce boom chinois soit une opportunité pour la croissance française et contre-carrer les projections de ralentissement, ainsi que la théorisation par des économistes d'une décennie perdue, dominée par la stagflation. À nous Français, d'être meneurs, encore, dans les instances européennes pour définir cette stratégie. ●



FACE À L'INFLATION, PLACE AUX MESURES CIBLÉES... ET À L'ÉTUDE D'UNE RÉFORME DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE !

Jean-François HUSSON

- ▶ Sénateur LR de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Rapporteur général de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Conseiller régional du Grand Est
- ▶ Conseiller municipal de Nancy



A lors qu'au sortir de la première année de la crise sanitaire, l'inflation n'était estimée qu'à environ 1 % pour 2021, nous sommes passés d'une situation qui restait « maîtrisée » au printemps à une inflation attendue à plus de 2 % pour 2022, sous l'effet des tensions d'approvisionnement en pétrole et en gaz et des plans de relance américain

et chinois.

Enfin, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a terminé de refaire de l'inflation un problème économique et politique majeur en 2022, en faisant grimper les prix à la consommation à 5,9 % en décembre. Ainsi, entre fin 2021 et fin 2022, le pouvoir d'achat des ménages a diminué d'environ 1,5 % tandis que les coûts de production des entreprises augmentaient de 40 %, réduisant de fait leur taux de marge.

Sous l'effet de la mondialisation et de l'action des banques centrales, l'accélération de l'inflation était jusqu'alors devenue un « problème du passé ». De fait, le taux d'inflation était inférieur de 5 points de pourcentage en 2019 comparé à 1985. Pour autant, au début de l'année 2021, des signes avant-coureurs montraient que le risque d'un retour de l'inflation ne devait pas être négligé.

Devant la commission des finances du Sénat, les économistes et les responsables publics présentaient généralement le ressaut d'inflation constaté en 2021 comme « limité et temporaire ». Pour ma part, j'estimai qu'un dérapage de l'inflation pouvait encore constituer un risque sérieux et plausible.

Si l'accélération de l'inflation a donc surpris de nombreux décideurs publics, l'État a su rapidement prendre des mesures pour réduire le coût de l'accès aux énergies pour les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales, en y consacrant près de 40 milliards d'euros en 2021 et 2022. Le Sénat a soutenu et a même été force d'initiative en la matière, car l'économie française n'aurait pas supporté le choc social et récessif qu'allait entraîner la hausse des prix.

En tant que rapporteur général, j'ai surtout travaillé à l'efficience et au bon ciblage des mesures –parfois sans être pleinement entendu par le Gouvernement–, tout en veillant à leur soutenabilité pour les finances publiques, déjà

très éprouvées. Le résultat est désormais connu, les mesures mises en œuvre ont, selon les données statistiques de la Commission européenne, permis de diviser par deux la perte de pouvoir d'achat des ménages entre 2021 et 2022.

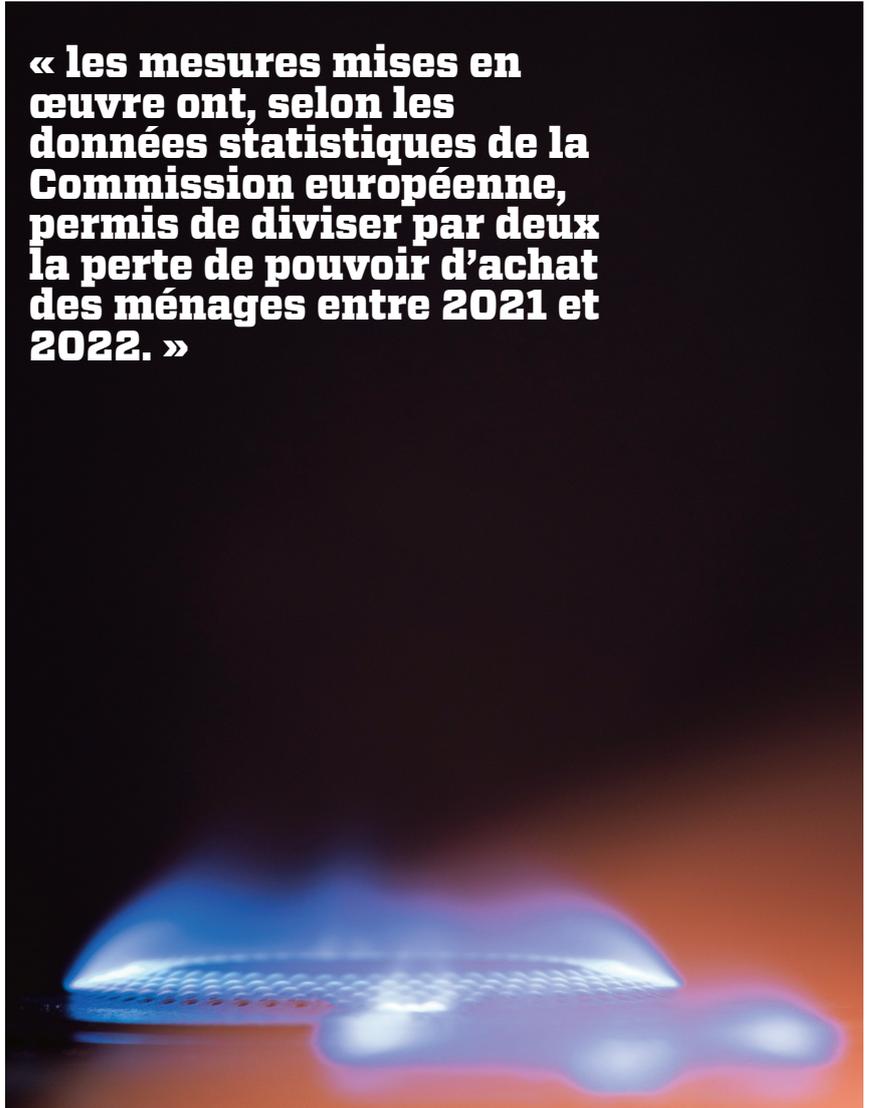
Depuis, l'inflation reste haute, avec 6 % en janvier 2023 et une anticipation pour l'année qui s'établit à 4,8 %. Tributaire de l'évolution du conflit en Ukraine, l'hypothèse d'une baisse durable du prix du gaz doit en particulier être traitée avec précaution.

Parallèlement, nos finances publiques sont particulièrement dégradées. En outre, l'inflation et le relèvement des taux d'intérêt ont entraîné une forte détérioration des conditions de financement de la France.

Dans ce contexte, le maintien de mesures de soutien ciblées doit être envisagé avec lucidité et crédibilité, ce qui implique transparence et sérieux dans les scénarios macroéconomiques retenus par le Gouvernement.

Surtout, la crise du pouvoir d'achat est d'abord celle de l'énergie, et la réponse de long terme ne viendra pas de mesures temporaires de soutien mais bien d'une réforme ambitieuse du marché de l'énergie accompagnée d'une véritable politique guidée tout à la fois par notre recherche d'indépendance et la nécessaire sobriété énergétique, qui impose d'importants investissements. ●

« les mesures mises en œuvre ont, selon les données statistiques de la Commission européenne, permis de diviser par deux la perte de pouvoir d'achat des ménages entre 2021 et 2022. »



JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE POUR LA MOBILITÉ DURABLE

Hervé GILLÉ

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales
- ▶ Conseiller départemental de la Gironde



collectifs comme étant de première nécessité n'a pas été retenu dans la commission mixte paritaire et ne sera donc pas présent dans le texte final. Pour autant, cette mesure permet le développement de l'usage des transports en commun et limite les trajets solosolistes (qui représentent encore 80 % des trajets effectués). Elle est d'ailleurs demandée à l'occasion de chaque projet de loi Finances ou loi sur les mobilités, et me paraît être une mesure de bon sens en faveur du développement du report modal et plus globalement envers la transition écologique que nous tardons à engager pleinement.

Régulièrement, les amendements ayant pour but la baisse du taux de TVA sont critiqués. Pour cause, ils ne permettent pas toujours de faire baisser le prix réel pour le consommateur, alors que pour l'État le coût de cette mesure est estimé à 280 millions d'euros par an. Cela étant, si cette aide ne se reporte pas directement sur les usagers, elles se reporteront à minima sur les autorités organisatrices de mobilité dont certaines se voient obliger de renoncer ou

reporter certains de leurs investissements, ou bien d'augmenter le tarif pour emprunter les transports collectifs. L'impact qu'à la crise énergétique sur les collectivités territoriales ne doit pas ralentir l'objectif de décarbonation du

Durant l'examen du projet de loi Finances 2023, j'ai été nommé rapporteur pour avis sur le budget des transports routiers, mission « écologie, développement et mobilités durables ».

Avec mon collègue Philippe Tabarot (LR), nous avons fait adopter un amendement visant à diminuer le taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour l'ensemble des transports collectifs de voyageurs, donc ferroviaires guidés ou routiers.

Cet amendement transport partisan a recueilli une majorité de vote favorable, preuve d'un consensus, mais également de l'urgence de la mesure.

Cette disposition qui aurait permis de classer les transports

La baisse de la TVA dans les transports publics « aurait à minima pour bénéfice de ne pas faire porter la hausse des prix de l'énergie par les usagers ».

secteur des transports et ne doit surtout pas retomber sur les usagers.

En effet, l'inscription de l'adoption de cette mesure aurait à minima pour bénéfice de ne pas faire porter la hausse des prix de l'énergie

par les usagers des transports collectifs, et donc de ne pas détériorer leur pouvoir d'achat. Pour rappel, les ménages français utilisent environ 14 % de leur budget dans les transports (comprenant les assurances).

La ristourne de dix centimes par litre qui a pris fin en janvier 2023 a coûté 8 milliards d'euros à l'État. Elle est remplacée par l'indemnité carburant qui est certes plus ciblée, mais encore loin d'être suffisante et semble-t-il anachronique face aux enjeux qui nous attendent.

L'instauration des Zones à Faibles Émissions (ZFE) va bouleverser les habitudes de nos concitoyens en limitant l'utilisation de la voiture en ville. 40 % des Français seront concernés. Le développement du report modal, l'accessibilité des coûts aux transports collectifs, la création des parkings relais, l'élargissement du forfait mobilités durables, l'augmentation du versement mobilités sont des leviers essentiels qui permettront d'allier justice écologique et sociale. Ces mesures, nous les connaissons, elles sont à portée de main, engageons-les. ●



SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DES FRANÇAIS EN PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

Frédéric DECROZAILLE

- ▶ Député Renaissance du Val-de-Marne
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président du groupe d'études Grande consommation et pratiques commerciales dans la distribution



Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie relève de l'une des libertés les plus fondamentales de notre République : la liberté d'entreprendre. Elle implique le droit de créer et d'exercer librement une activité économique dans le domaine de son choix et de la manière que l'on décide (décret d'Allarde et loi Le Chapelier, 1791).

Depuis Aristide Boucicaut, fondateur du premier grand magasin, Au bon Marché (1838), jusqu'à aujourd'hui, l'histoire de la commercialisation de masse est passionnante. Le premier libre-service a ouvert en 1948. Le premier supermarché en 1957. Et le concept d'hypermarché, concrétisé en 1963, a été une invention française qui a inspiré bien au-delà de nos frontières.

Ce modèle a fonctionné comme un passeur d'une efficacité redoutable mais il a pu et peut encore conduire à détruire de la valeur. L'exercice du pouvoir d'achat par une poignée de géants peut être oppressif. Lorsqu'un seul acheteur est en position de force face à de nombreux fournisseurs, il peut obtenir d'eux le plus bas tarif possible leur permettant de maintenir un accès au marché. Pour passer par ce portillon aussi étroit qu'exigeant, les entreprises qui lui livrent leurs produits sont contraintes d'écraser marges, tarifs et salaires.

C'est donc cela qu'il faut avoir à l'esprit : l'équilibre fragile entre, d'un côté, l'efficacité d'un modèle qui généralise l'accès aux produits à des prix toujours plus accessibles et, de l'autre, les emplois et les salaires de ceux qui les produisent, les transforment et les vendent.

Par ailleurs, les lois Egalim 1 et 2, visant notamment à améliorer l'équilibre des relations entre producteurs, distributeurs et consommateurs, se sont avérées efficaces pour soustraire les prix agricoles à cette pression généralisée à la baisse, exercée tout au long des chaînes de valeur. Mais les industriels se sont retrouvés dans une position intermédiaire durcie, traduite par une baisse substantielle de leur

excédent brut d'exploitation (EBE).

Dans ce contexte, la présente proposition de loi que je soutiens a pour objet la correction du déséquilibre structurel dans lequel sont placés ces acteurs de l'industrie vis-à-vis de leurs acheteurs. En réalité, elle consiste notamment à remettre de la valeur dans des chaînes alimentaires qui en perdent par milliards depuis des décennies.

Il s'agit donc, pour le législateur, de réunir les conditions dans lesquelles les fournisseurs industriels auront moins de difficultés à transmettre une partie de la hausse des coûts

qu'ils affrontent, particulièrement forte depuis la fin 2021, dans les tarifs qu'ils négocient avec leurs acheteurs de la distribution.

Les ménages français étant confrontés à une hausse brutale du coût de la vie, il faut évidemment avoir à l'esprit cette incidence à la hausse sur les prix payés dans les magasins. Mais cette priorité donnée à la lutte contre la hausse des prix ne doit pas faire oublier l'enjeu, à plus long terme, de la santé économique de la première industrie de France : l'industrie agroalimentaire. Il en est attendu

« L'exercice du pouvoir d'achat par une poignée de géants peut être oppressif. »



des investissements lourds dans les transitions numérique et écologique, ainsi qu'une capacité à mieux rémunérer ses salariés. Il faut prévenir les situations de fermeture de lignes de production et de chômage technique, les décisions de report ou d'annulation d'investissements, voire les dépôts de bilan. ●

EXPÉRIMENTONS LA BAISSÉ DE LA TVA À 5,5 % POUR LES TRANSPORTS PUBLICS

Philippe TABAROT

- ▶ Sénateur LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable



Troisième poste de dépenses des foyers, après le logement et l'alimentation, les transports représentent à eux seuls un quart des frais des ménages français. La voiture, dont le prix du carburant a pourtant explosé à la suite du choc énergétique, y reste dominante. Aussi, face au défi écologique et économique, nous sommes un certain nombre à promouvoir les transports en commun, comme usage de proximité du quotidien et levier attractif. En France, trois taux principaux de TVA sont applicables à l'achat de biens et de services : 5,5 %, 10 %, et 20 %. Le taux de 5,5 % s'applique en principe aux produits de première nécessité (produits alimentaires, gaz et électricité). Mais les transports publics conventionnés – urbains, routiers et ferroviaires – sont taxés au taux de 10 %. Pourquoi le taux réduit de 5,5 % n'est-il pas appliqué aux transports publics alors qu'il l'est aux économies d'énergie et même aux spectacles et au cinéma ? Une baisse du taux de TVA permettrait aux collectivités locales de dégager des ressources supplémentaires pour développer l'offre de

transport public. Elle favoriserait également l'usage des transports collectifs, qui constituent une véritable alternative à l'achat onéreux d'un véhicule individuel.

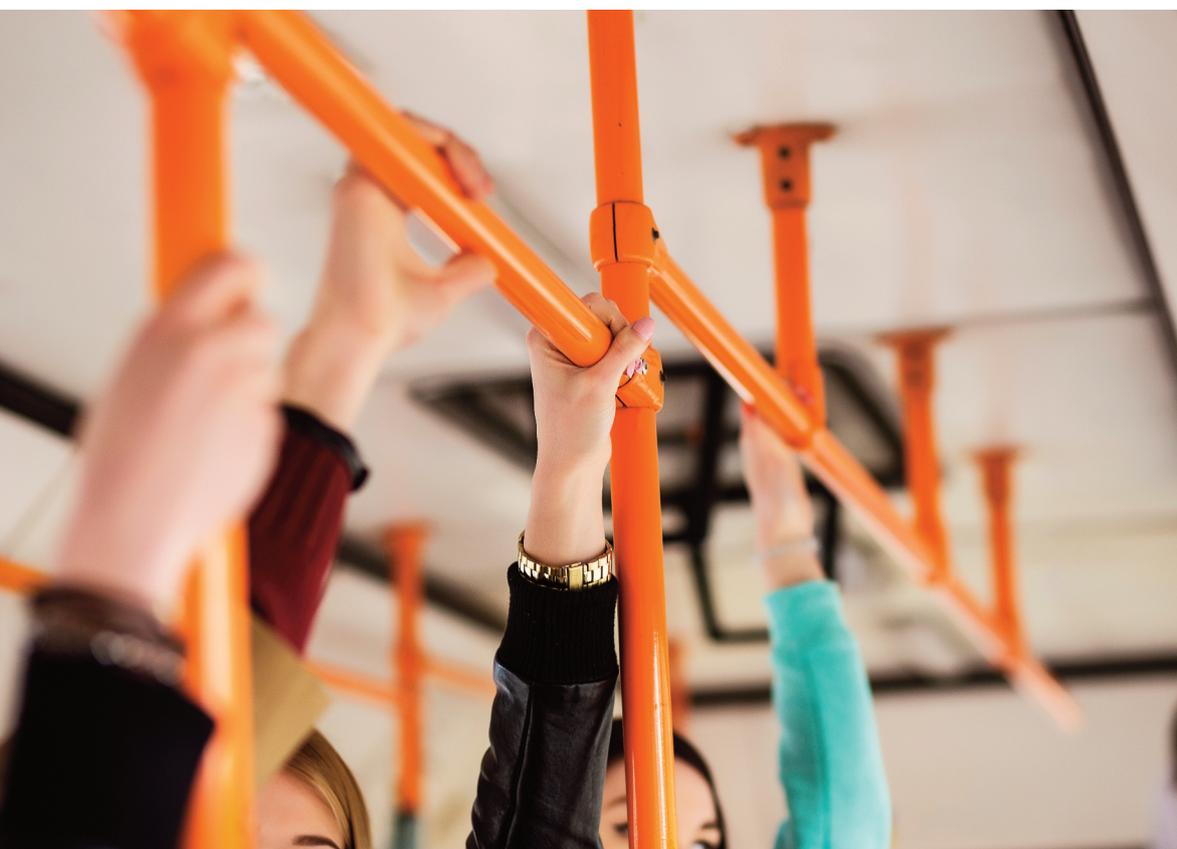
Les transports publics sont jugés trop coûteux par les usagers captifs (en particulier pour les déplacements occasionnels). Une baisse du taux de TVA donnerait aux autorités organisatrices des moyens supplémentaires pour baisser leurs tarifs et améliorer le pouvoir d'achat de nos concitoyens. L'enjeu écologique nous impose un objectif : celui de ne pas réduire notre ambition pour nos transports publics. Chaque année, les autorités organisatrices de mobilité investissent en moyenne 10 milliards d'euros dans les équipements et les infrastructures, soit un tiers de leur budget. Après une crise COVID qui a frappé le secteur, nous sommes désormais au pied d'un « mur d'investissement et de fonctionnement » que les autorités organisatrices de mobilité peinent à surmonter.

Le Sénat a fait voter, par deux fois, la baisse de la TVA à 5,5 % sur

Cela « permettrait aux collectivités locales de dégager des ressources supplémentaires pour développer l'offre de transport public. »

les transports collectifs de voyageurs. En portant le taux de TVA sur les transports publics à 7 % en 2012 puis à 10 % en 2014, la perte de ressources annuelles pour les autorités organisatrices des mobilités est estimée à 250 millions d'euros. Dès lors, une telle baisse apporterait de nouvelles marges, sans augmentation tarifaire pour les usagers ni contribution supplémentaire des employeurs, proposant ainsi une offre de mobilité accessible, diversifiée et écologique. Certains restent

critiques vis-à-vis de cette mesure. En témoigne la position du Gouvernement, qui y oppose le coût de la mesure estimé à 280 millions d'euros par an. Néanmoins, le véritable impact d'une mesure fiscale doit être évalué au regard des externalités positives qu'elle induit. Le véritable objectif de la mesure est de dégager des marges de manœuvre financières pour contribuer au développement des politiques de mobilité. Nous ne saurions laisser actuellement les autorités organisatrices de mobilité seules face à un dilemme cornélien : la diminution de l'offre de transport ou la hausse des prix. Nous avons fait le choix de leur redonner des marges de manœuvre pour éviter une dégradation de l'offre de transport ainsi qu'une perte de pouvoir d'achat des Français. ●



LA RÉGULATION DES PRIX, À CHAQUE ÉCHELON DE LA FILIÈRE AGRICOLE, S'AVÈRE NÉCESSAIRE

Aurélie TROUVÉ

- ▶ Députée LFI-Nupes de la Seine-Saint-Denis
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques



L'inflation mesurée par l'INSEE dépassait 7 % en janvier. Mais pour les prix alimentaires, c'était bien pire : leur hausse atteint plus de 13 %. Et l'inflation risque encore de s'accroître dans les prochains mois après la négociation entre distributeurs et fournisseurs. Face à cela, le salaire moyen n'a été revalorisé que de 2,7 %. Il y a donc bien effondrement des salaires réels. Et les ménages les plus modestes sont encore plus frappés puisque pour eux, l'alimentation constitue une part plus importante de leurs dépenses. Sans compter l'envolée des autres dépenses de base, à commencer par l'électricité et le gaz.

Conséquences alarmantes : une augmentation nette des personnes qui recourent à l'aide alimentaire (+ 9 % en un an selon les Banques alimentaires) ; des répercussions sur la qualité des aliments, avec moins de fruits et légumes frais consommés, moins de produits bios, locaux, labellisés. Voilà notamment les résultats du groupe de travail sur l'inflation que j'ai conduit avec mon collègue député, Xavier Albertini, dévoilés le 15 décembre dernier.

La hausse des prix alimentaires a également des répercussions sur la restauration collective (10 Millions de repas par jour). Le coût moyen des repas augmenterait de 13 %. Et pour faire des économies, ils sont de moins en moins fournis, de moins en moins bios. La moitié des communes annonce avoir dû augmenter leurs tarifs.

D'où vient cette inflation ? Il est devenu banal (et juste) de mentionner les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la hausse des prix de l'énergie pesant sur les coûts de production alimentaire. Il faut également citer le rôle, en ce qui concerne notamment les prix des produits agricoles, des spéculations sur les marchés.

Dans ce contexte global de hausse des prix, qu'en est-il des marges réalisées par les entreprises de l'industrie agro-alimentaire et de la distribution ? Ce sont les consommateurs et les salariés dans leur ensemble qui supportent intégralement la montée des prix alimentaires, alors que les grandes entreprises du secteur voient leurs profits progresser.

Bien entendu, toutes les entreprises n'ont pas profité de la même façon de cette inflation. Celle-ci a tendance à pénaliser les petites entreprises - encore nombreuses -, dont les trésoreries fragiles ont

déjà été affectées par la crise du Covid. A l'inverse, les entreprises en oligopole profitent du manque de concurrence pour répercuter plus que de besoin la hausse des coûts de production sur les prix de leurs ventes.

Dans le secteur agricole, les situations des entreprises sont là encore très inégales face à l'inflation : quand les céréaliers bénéficient de hausses de prix de 78 % (en plus d'aides PAC substantielles), les maraîchers subissent une baisse de 9 %. Le besoin de mieux réguler les prix payés aux producteurs, en fonction de leurs coûts de production, se fait ainsi davantage sentir.

A chaque échelon de la filière, le contrôle des prix s'avère nécessaire. C'est le sens des propositions que mon groupe a portées dans le cadre de l'examen de la proposition de loi présentée par mon collègue Frédéric Descrozailles : repenser la construction des

prix de l'alimentation, tout en garantissant un panier de produits de base à prix fixe plafonné.

Deux autres mesures nous semblent aujourd'hui nécessaires : d'abord, un plafonnement sans

« quand les céréaliers bénéficient de hausses de prix de 78 % (en plus d'aides PAC substantielles), les maraîchers subissent une baisse de 9 % . »



attendre des prix d'achat du gaz et un même tarif réglementé de l'énergie pour toutes les entreprises, collectivités, ménages...

Indispensable complément, la ré-indexation des salaires sur l'inflation, au moins pour les bas salaires. Elle permettrait aux ménages modestes de subvenir à leurs besoins essentiels. Et cette demande populaire soutenue augmenterait le carnet de commandes des entreprises, évitant la récession que la Banque de France prévoit elle-même pour 2023. ●

SOUTENONS LES BIOTECHNOLOGIES FRANÇAISES !



Alexandre Farro
Fondateur de metashift

S'il existe un secteur dont la France peut être fière, c'est bien celui des biotechnologies. Une dynamique économique puissante, des emplois qualifiés et à très forte valeur ajoutée, et surtout une logique d'apport de solutions face aux problèmes majeurs auxquels fait face l'humanité.

En matière de santé, c'est l'espoir fantastique de prévenir et de guérir les maladies chroniques ou les maladies rares. En matière agricole, c'est la promesse de plantes plus résistantes aux maladies, aux parasites et aux conditions climatiques difficiles. C'est également une amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments avec des céréales développées pour contenir des

niveaux accrus de fer et de vitamine A. Enfin, en matière d'impact environnemental, le génie génétique vise à baisser sa consommation d'eau et d'engrais de l'agriculture.

La France est considérée comme le leader européen des biotechs et se place juste derrière les États-Unis au niveau mondial. Ce secteur s'est développé au tout début des années 70 avec les deux sociétés Cayla à Toulouse, et Transgene à Strasbourg. Notre territoire dispose ainsi d'un grand nombre de centres de recherche, d'entreprises et de start-ups actives dans ces domaines.

Cependant, la biotech reste une industrie fragile et prototypique qui se nourrit d'innovations avec d'importants besoins de financement et qui a rarement un cash flow positif. Après deux années exceptionnelles en France, 2022 a vu ses valorisations boursières small et midcap divisées par deux. C'est un phénomène à la fois européen mais également nord américain. En matière de fusion acquisition, le marché est naturellement très dynamique étant données les faibles valorisations, avec plus de 33 rachats soit le maximum depuis 15 ans.

Ces rachats vont dans les deux sens Europe États-Unis. Ainsi, le laboratoire français Ipsen rachète la biotech américaine spécialisée dans les maladies du foie, Albireo, pour un montant estimé à 891 millions d'euros. L'américain Pfizer de son côté, dans le même domaine, acquiert 15 % du capital de la biotech française Vivet Therapeutics - avec une option sur son rachat global.

Face à la fragilité naturelle du secteur et celle de ses jeunes sociétés, le risque est bien de voir une accélération des acquisitions outre atlantique, voire une fuite des talents pour un secteur extrêmement sensible. Ainsi, en 2022 le contrôle des investissements étrangers en France (IEF) du Trésor a jugé sensible quelque 328 projets d'acquisitions soit + 31,2 % par rapport à 2020. Et la moitié de ces projets de rachat dans les biotechnologies « présentaient des risques importants pour la sécurité publique ».

On connaît l'exemple de l'ARN Messenger. Inventé en 1961 par Jacques Monod, François Jacob et André Lwoff, qui ont reçu le prix Nobel pour cette découverte, c'est une technologie dans laquelle les scientifiques et l'État français ont peu cru. Pour ceux qui l'ont jugée valide, il a fallu quitter la France. A l'image de Steve Pascolo, brillant chercheur français, et cofondateur de CureVac, une société biopharmaceutique dont le siège social est à Tübingen, en Allemagne. Ce fut également le cas de Stéphane Bancel, Président de Moderna.

Cette effervescence est fascinante, et rappelons le fait que nous sommes sur des technologies et des business objectivement essentiels pour le futur de l'humanité, qu'il s'agisse de la santé humaine, celle de l'environnement ou des animaux. Une logique parfaitement résumée par le concept One Health.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de réunir l'ensemble des filières des biotechnologies françaises dans

le cadre d'une première journée d'échanges et de partages : **Conférence : Biotech for a new partnership**. En effet, l'élément essentiel qui fera la réussite de ces secteurs à forte dimension innovatrice, c'est la rencontre des talents et de toutes celles et ceux qui rendent possibles ces inventions.

Nous voulons travailler à la souveraineté française en la matière, en réfléchissant ensemble aux modèles de financement, à la gestion des talents, au soutien de la recherche et des acteurs impliqués sur nos territoires.

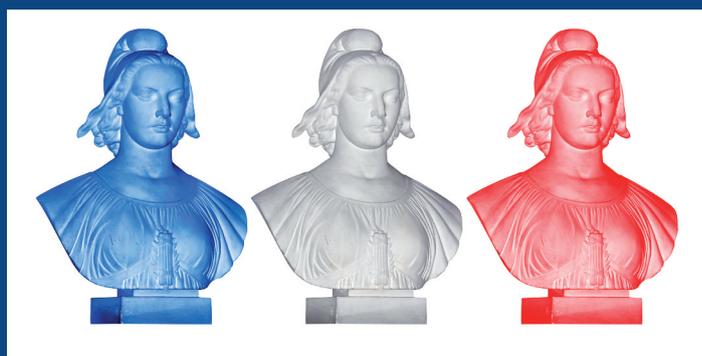


Le sujet des biotechnologies est bien identifié dans le Plan France 2030 du Président Macron. Il s'agit maintenant de garantir sa mise en œuvre tant au niveau national que sur nos territoires.

metashift
media des transitions

www.metashift.fr/les-biotechs

MISMISSIONS NOVATIONS ET ACTIVATIONS



Sommaire

- 41** Gouvernement
- 46** Parlement
- 48** Corps d'État
- 49** Autorités administratives indépendantes
- 50** Collectivités d'Outre-mer, Conseil départementaux
- 52** Commune, préfecture de police, préfetures
- 53** Autres mouvements

Clé de voûte de la profession notariale, au cœur des transformations de la société, le Conseil supérieur du notariat est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Le Conseil supérieur du notariat est un établissement d'utilité publique présidé, pour la première fois depuis octobre 2022, par une femme, Me Sophie Sabot-Barcet.

Le CSN représente près de 17 500 notaires de France et incarne la profession auprès des pouvoirs publics. Il en détermine la politique générale. Le CSN contribue à l'évaluation de la loi et à son amélioration. Il participe à des politiques publiques dans le cadre de la convention d'objectifs Etat-notariat 2021-2024. Grâce à son infrastructure nationale il fournit aux notaires les services numériques nécessaires pour un exercice sûr et fiable de leur métier au quotidien.

A côté de son Bureau composé de 7 notaires, il compte 120 collaborateurs dirigés par Jérôme Fehrenbach, inspecteur général des finances. Il est entouré de 250 notaires qui participent directement à ses missions.

csn.notaires.fr





“
**ET SI C'ÉTAIT
LE MOMENT DE
MISER SUR LES
RICHESSES DE
MON TERRITOIRE ?**
”

Votre CCI vous accompagne dans votre projet. Elle vous aide à vous implanter localement, à développer votre réseau et à exporter vos produits à l'international.



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES